

# SITOM

# GARD

# SUD



# 2009



## Lexique

<b>AO</b>	Appel d'offres
<b>CET</b>	Centre d'Enfouissement Technique
<b>CLIS</b>	Commission Locale d'Information et de Surveillance
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
<b>DDM</b>	Déchets Dangereux des Ménages
<b>DEEE</b>	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
<b>DIB</b>	Déchets Industriels Banals
<b>DRIRE</b>	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>FFOM</b>	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
<b>GEM</b>	Gros électroménagers
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>INERIS</b>	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
<b>MWh</b>	Méga Watt heure
<b>OM</b>	Ordures Ménagères
<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PAM</b>	Petits appareils ménagers
<b>PAP</b>	Porte à Porte
<b>PAV</b>	Point d'Apport Volontaire
<b>REFIOM</b>	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
<b>STEP</b>	Station de Traitement et d'Épuration des Eaux Polluées
<b>UVE</b>	Unité de Valorisation Énergétique

## Sommaire

L'éditorial	03
L'équipe du SITOM Sud Gard	04
Le mot du Directeur	05
Le SITOM Sud Gard	06
Le gisement et la valorisation des déchets	10
Le tri	14
L'incinération	18
Le compostage	28
Les autres filières	30
Le bilan	34

## Editorial

Le Président du SITOM Sud Gard  
Jean-Marie FILIPPI

Le ralentissement économique annoncé fin 2008 s'est poursuivi au premier semestre 2009 avec pour conséquence un effondrement des cours de reprise des matériaux recyclables; toutefois la négociation des prix planchers menée entre le SITOM Sud Gard et les repreneurs a permis d'en limiter l'impact. Parallèlement, la compensation du Barème C perçue jusqu'alors à 100 % a baissé de moitié.

existant, soit par la construction d'une installation nouvelle. Si ces objectifs sont simples dans leur formulation ils le sont beaucoup moins dans leur concrétisation, pour des raisons à la fois techniques, financières, administratives et politiques. Mais nous avons progressé et l'année 2010 devrait déboucher sur l'aboutissement de nos efforts dont l'objectif ne change pas: maintenir les meilleurs prix pour le meilleur service possible.

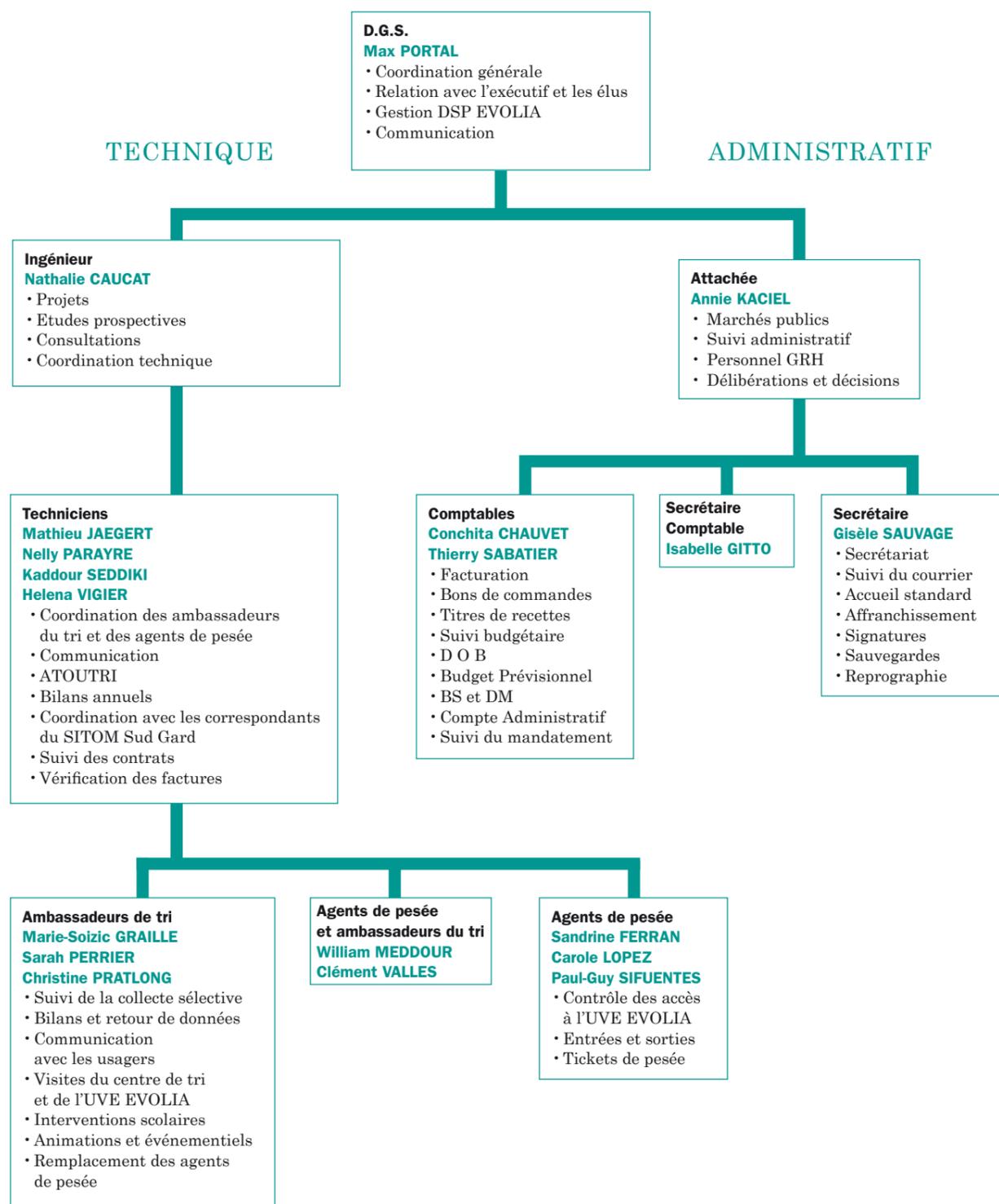
En revanche, le renouvellement du marché de tri de la collecte sélective a conduit à une baisse significative du coût de la tonne triée, -24 %.

Même chose pour le nouveau marché des DDM. Enfin, l'installation de conteneurs maritimes a considérablement réduit le pillage des DEEE dans les déchèteries: les tonnages récupérés ont augmenté de 50 %.

Rien de très spectaculaire ne s'est donc produit en 2009. Mais la réflexion, les études et les négociations ont avancé dans deux domaines importants pour notre avenir. Il s'agit de la construction du deuxième four et de l'acquisition d'un centre de tri de collecte sélective, soit par l'achat d'un établissement



# SITOM Sud Gard organigramme des services



## Le mot du directeur

Le Directeur Général des Services  
Max PORTAL

## 2009 : Une nouvelle évolution

L'année précédente avait été marquée par une prise de décision importante du Bureau Syndical qui, dans sa séance du 28 juillet 2008, avait acté le principe de maîtrise d'ouvrage d'un centre de tri par le SITOM Sud Gard. Nous vous informons que des négociations d'acquisitions foncières avaient été engagées avec la Ville de Nîmes pour l'implantation de 2 projets majeurs (la plateforme de compostage et le centre de tri) mitoyens de l'incinérateur, formant avec la présence de la station d'épuration :

### Le Pôle Ecologique du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole

L'année 2009 aura donc été marquée par 2 délibérations majeures pour l'évolution du Syndicat prises en fin d'année dans la séance du 21 décembre 2009.

■ La première a validé les négociations foncières entre la Ville de Nîmes et le SITOM Sud Gard pour l'acquisition de plus de 6 hectares de terrains pour la construction d'une plateforme de compostage et d'un centre de tri. Certes, nous pourrions constater que depuis la décision du 28 juillet 2008, nous n'avons, au cours de l'année 2009, validé que l'acquisition foncière nécessaire à ces projets. Une récapitulation historique du SITOM Sud Gard démontre qu'il faut du temps pour avancer sur le sujet des déchets. Sujet passionnant et passionnel où il faut constamment convaincre à chaque étape pour avancer sur la suivante... Mais parfois, les difficultés ne sont pas là où on a l'habitude de les rencontrer. Cependant, notre force repose dans les fondements d'une logique évidente qui répond sur les plans économique, technique, réglementaire et environnemental.

■ La seconde a validé l'affermissement de la tranche conditionnelle du 2<sup>ème</sup> four de l'UVE EVOLIA. En effet, malgré les effets de la crise sur la consommation des citoyens, la démographie de notre région est plus forte que celle-ci et nous devons faire face à l'augmentation de la production des déchets par l'anticipation des décisions.

L'ensemble de ces décisions majeures devra, comme nous l'avons toujours fait, être conduit dans l'intérêt des collectivités adhérentes du SITOM Sud

Gard et dans l'intérêt des citoyens qui sont, au travers de leur imposition, redevables du prix du traitement des déchets.

### S'interroger et débattre

Les objectifs du Grenelle de l'environnement nous invitent à maîtriser la production des déchets et à responsabiliser le citoyen. Certes, réduire la production des déchets amène à une baisse des prix payés par l'utilisateur. Responsabiliser celui-ci, en l'incitant à mieux consommer, est une solution. Cependant, une question avec un fondement sociologique se pose : Le consommateur est-il le seul responsable de la surproduction du déchet ménager et de l'augmentation de celle-ci ? Le débat et la réflexion avec les citoyens consommateurs sont ouverts. Ils devraient permettre d'apporter des réponses...

### Nous valorisons les déchets

Certaines critiques ont été portées sur le bilan de la valorisation du SITOM Sud Gard et plus précisément sur la valorisation énergétique d'EVOLIA : «seulement un peu d'énergie est récupérée». Non seulement la production énergétique assure les besoins électriques nécessaires au fonctionnement d'EVOLIA, mais plus de 62 000 MWh ont été exportés sur le réseau EDF assurant les besoins d'une population de plus de 30 000 habitants, soit près de 1/5 de la ville de Nîmes.

Il me semble intéressant de porter à connaissance une comparaison de cette production : En effet, celle-ci est équivalente à la production de 16 éoliennes de 2 MWh chacune ou de 630 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, soit la surface de 90 stades de football. De telles performances ont permis de qualifier officiellement par l'Etat la production énergétique de l'incinération des déchets «d'énergie renouvelable» sur 50 % des tonnages traités, soit 55 000 tonnes, ce qui est loin d'être négligeable.

Au-delà de cette performance, il est à souligner que le taux de valorisation 2009 du SITOM Sud Gard a été de 92,5 % pour les 169 849 tonnes de déchets réceptionnés au travers des multifilières de traitement. Ces déchets ont été valorisés sous forme matière, biologique et énergétique pour un coût global moyen de 54,53 €/T ou 32,82 €/habitant.

# Le SITOM Sud Gard

## Présentation

Depuis 1997, le SITOM Sud Gard assure le service de traitement des déchets ménagers des 80 communes membres pour une population desservie de 282 181 habitants en 2009.

Dans le cadre de cette compétence, le SITOM Sud Gard assure :

### 1. LA GESTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC DE L'UVE EVOLIA AVEC :

- le contrôle des accès de l'usine
- le contrôle de la facturation
- le suivi environnemental
- le contrôle de l'exploitant

### 2. LA GESTION DES MARCHÉS DE TRAITEMENT POUR :

- les déchets verts et les boues de STEP
- le bois
- les ferrailles et les batteries
- les collectes sélectives
- les gravats
- les piles
- les cartouches d'impression
- les déchets dangereux des ménages (DDM)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les pneumatiques usagés
- les déchets ultimes
- la reprise des matériaux

### 3. LA GESTION DES MARCHÉS DE TRANSPORT ET DE COLLECTE POUR :

- les déchets verts
- les déchets dangereux des ménages (DDM)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les OM et CS issus du quai de transfert
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) en pharmacie

### 4. LA GESTION DES RELATIONS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES ET LES ORGANISMES PUBLICS :

- Eco-Emballages
- OCAD3E
- Eco-Systèmes
- Eco-Folio
- ADEME
- Conseil Général
- Conseil Régional
- Agence de l'Eau

### 5. LA GESTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SITOM SUD GARD AVEC :

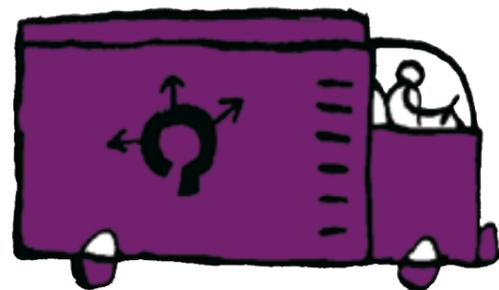
- la gestion du personnel
- la gestion de la structure
- la gestion des moyens
- la gestion administrative
- la gestion juridique des dossiers et des contentieux
- la gestion du Comité Syndical

### 6. LA GESTION DE LA COMMUNICATION AVEC :

- la réalisation d'outils de communication
- l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri et de l'UVE EVOLIA
- la tenue de réunions publiques d'information
- la participation aux évènements (Journées de l'environnement, Semaine de la Réduction des Déchets, Recyclades...)
- les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes

### 7. LA GESTION DE L'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SITOM SUD GARD AVEC :

- la prise en charge de rapports d'expertise
- le lancement et l'assistance aux collectes
- la formation des gardiens de déchèteries
- l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries



## Les équipements des filières en place

Pour exercer sa compétence, le SITOM Sud Gard dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :



- **Un réseau de 24 déchèteries** réparties sur le territoire, permettant aux habitants des collectivités membres du SITOM Sud Gard de déposer les déchets suivants : bois, cartons, encombrants, déchets verts, ferrailles, batteries, piles, cartouches, DDM, DEEE, gravats, verre, pneumatiques usagés.



- **Une unité de valorisation énergétique** : l'UVE EVOLIA implantée à Nîmes et mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5<sup>e</sup> des habitants de la ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM Sud Gard, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.



- **Un centre de tri** : le centre de tri BS Environnement, en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implanté à Nîmes, traite les produits issus des collectes sélectives.



- **Trois plateformes de compostage** : celle de SITA Sud en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implantée à Marguerittes pour le traitement des déchets verts ; celles de la SAUR et de TerraSol en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implantées respectivement à Bellegarde et aux Salles du Gardon pour les boues de STEP.



- **Un CET** : le CET SITA Sud en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implanté à Bellegarde reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques...



© Patrice Blot

## Les événements marquants de l'année 2009

- En 2009, la Ville de Nîmes a délibéré pour vendre les terrains situés à côté de l'UVE EVOLIA au SITOM Sud Gard. Pour mémoire, en 2008, le Bureau Syndical a décidé de se rendre maître d'ouvrage pour la réalisation d'un futur centre de tri et d'une future plateforme de compostage des déchets verts. La réalisation de ces projets constituera un pôle écologique de traitement des déchets situé au nord de l'UVE EVOLIA.
- L'année 2009 est marquée par un léger recul des quantités de déchets ménagers (OM et collecte sélective) collectés par le SITOM Sud Gard, très probablement attribuable aux effets du ralentissement de l'économie depuis 2008.
- L'application de la TGAP à l'incinération au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a impacté le prix de traitement des déchets. Toutefois, la certification ISO 14001 obtenue par l'UVE EVOLIA en juillet 2009 a permis l'application du taux réduit de TGAP sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2009.
- Le ralentissement économique amorcé fin 2008 s'est poursuivi au 1<sup>er</sup> semestre 2009, ce qui a eu pour conséquence un effondrement des cours de reprise des matériaux recyclables et des difficultés d'évacuation des stocks au niveau des repreneurs. L'impact a malgré tout été limité à l'échelle du SITOM Sud Gard grâce à la négociation de prix plancher.
- Le contrat de programme de durée Barème D signé avec Eco-Emballages entrant dans sa 4<sup>ème</sup> année, la compensation du Barème C perçue jusqu'alors à 100 %, baisse de 50 %. Parallèlement, la population de référence prise en compte dans le calcul des soutiens à la tonne triée est réactualisée, ce qui a pour conséquence directe pour le SITOM Sud Gard une baisse des soutiens.
- Le renouvellement du marché de tri des collectes sélectives a ouvert la concurrence, ce qui a eu pour effet, une baisse des prix de tri en cours d'année.
- Le renouvellement du marché des DDM en cours d'année a pour conséquence une baisse des coûts de collecte et de traitement.
- L'investissement consacré par le SITOM Sud Gard pour acquérir des conteneurs maritimes pour le stockage des DEEE et la sécurisation du gisement, a permis de réduire le pillage en déchèterie et d'augmenter les tonnages collectés de près de 50 %.
- Le démarrage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 d'une collecte des DASRI des particuliers dans les pharmacies du territoire permet de répondre aux attentes des habitants du SITOM Sud Gard en auto médication. Le coût de collecte et de traitement des DASRI est mutualisé et inclus dans la cotisation.

Délimitation de la zone de construction du futur centre de tri et de la future plateforme de compostage des déchets verts.

## Le territoire du SITOM Sud Gard

COMMUNES INDÉPENDANTES	Nombre d'habitants recensés en 2009
Bouillargues	5 496
La Calmette	1 994
Garons	4 272
Générac	3 683
Manduel	5 812
Nîmes	147 114
Saint Gilles	13 375
<b>TOTAL COMMUNES (7)</b>	<b>181 746</b>

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence	
Bellegarde	6 228
Fourques	2 811
Vallabrègues	1 301
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (3)</b>	<b>10 340</b>

SMICTOM Saint Chaptès	
Aubussargues	316
Baron	316
Blauzac	1 068
Bourdic	326
Collorgues	497
Garrigues Sainte Eulalie	699
Ste Anastasie	1 582
St Chaptès	1 504
St Dézéry	322
Dions	534
<b>TOTAL SYNDICAT (10)</b>	<b>7 164</b>

Communauté de Communes de la Région de Vézénobres	
Boucoiran et Nozières	706
Brignon	791
Castelnau Valence	301
Cruviers Lascours	571
Deaux	570
Euzet	368
Martignargues	360
Méjannes les Alès	1 056
Monteils	569
Ners	680
St Cézaire de Gauzignan	268
St Etienne de l'Olm	313
St Hippolyte de Caton	197
St Jean de Ceyrargues	165
St Maurice de Cazevieille	594
Vézénobres	1 725
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (16)</b>	<b>9 234</b>

Communauté de Communes de Petite Camargue	
Aubord	2 346
Aimargues	4 255
Le Cailar	2 419
Vauvert	11 008
Beauvoisin	3 368
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (5)</b>	<b>23 396</b>

Communauté de Communes du Pont du Gard	
Comps	1 615
Montfrin	3 060
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (2)</b>	<b>4 675</b>

SIED de la Vaunage	
Caveirac	3 762
Clarensac	3 452
Langlade	2 002
St Côte et Maruéjols	732
St Dionisy	838
<b>TOTAL SYNDICAT (5)</b>	<b>10 786</b>

Communauté de Communes Leins Gardonnenque	
Fons outre Gardon	1 038
Domessargues	662
Gajan	663
Mauressargues	133
Montignargues	563
Moussac	1 156
Parignargues	588
Moulézan	426
La Rouvière	564
Saint Bauzély	438
St Mamert du Gard	1 231
St Geniès de Malgoirès	2 492
Sauzet	674
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (13)</b>	<b>10 628</b>

SIOM Garrigues Vistrenque	
Bezouze	2 100
Cabrières	1 295
Lédenon	1 379
Meynes	2 132
Poulx	4 178
Redessan	3 208
Rodilhan	2 740
Sernhac	1 467
St Gervasy	1 617
<b>TOTAL SYNDICAT (9)</b>	<b>20 116</b>

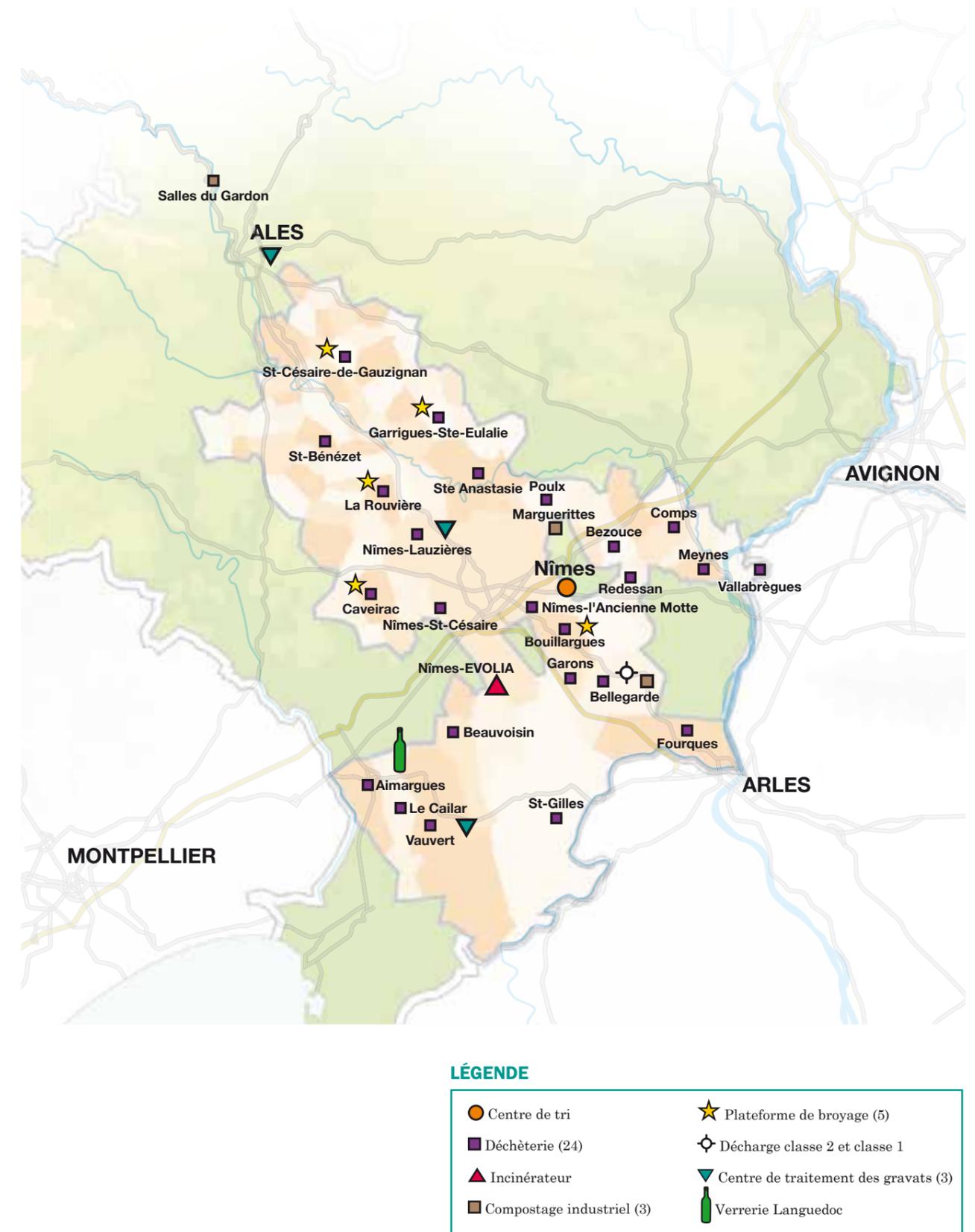
  

Communauté de Communes Autour de Lédignan	
Aigremont	646
Canaules et Argentières	407
Cassagnoles	394
Lédignan	1 254
Maruéjols lès Gardon	155
Massanes	171
Montagnac	154
Savignargues	142
St Bénézet	263
St Jean de Serres	510
<b>TOTAL COMMUNAUTÉ (10)</b>	<b>4 096</b>

TOTAL SITOM Sud Gard (80 communes)	282 181
------------------------------------	---------

## La territorialité du SITOM Sud Gard



# Gisement et valorisation des déchets

Grâce à la complémentarité de ses filières, le SITOM Sud Gard valorise 92,5 % des déchets collectés.

En adéquation avec l'esprit et l'objectif des textes, les filières du SITOM ont été constituées dans le but de valoriser un maximum de déchets sous différentes formes :

- valorisation matière,
- valorisation biologique,
- valorisation énergétique.

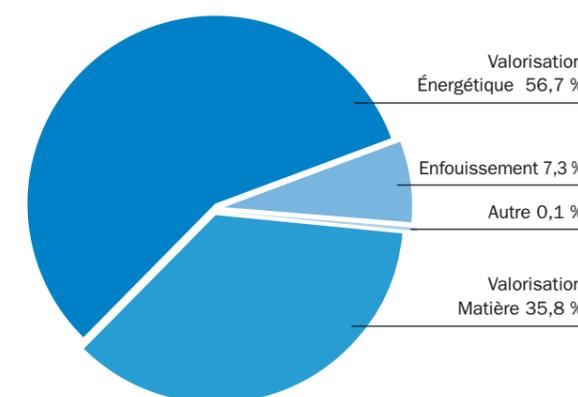
**92,5 % du gisement des 169 755 tonnes de déchets collectés sont actuellement valorisés.**

**Nota**  
Nous n'avons pas comptabilisé dans les tableaux ci-après les tonnages de mâchefers car ils sont déjà inclus dans la masse de la fraction incinérable. De plus, ces derniers, valorisés comme matériaux de construction d'une décharge, sont à la charge de l'exploitant EVOLIA et donc, sans incidence pour le SITOM Sud Gard.

## Gisement du SITOM Sud Gard

Gisement 2009 en Tonnes	Fraction destinée à la valorisation matière	Fraction restant à incinérer avec valorisation	Ultimes en décharge	Divers
OM Composteurs individuels (sur la FFOM)	539			
Ordures ménagères		85 406		
Collecte sélective valorisée	13 562			
Refus de tri		3 965		
Verre	6 764			
Encombrants incinérables		6 904		
Encombrants non incinérables			7 183	
Déchets de nettoyage			3 943	
Déchets verts	14 618			
DDM				228
Bois	4 595			
Ferrailles de déchèterie	2 024			
Batteries	7			
Piles et accumulateurs	12			
DEEE	1 589			
Gravats	15 958			
Boues de STEP	1 111			
Pneumatiques usagés	48			
Huiles de vidange		91		
Cartouches d'imprimante	1			
Déchets ultimes des conventionnés			1 301	
DASRI		0,5		
<b>Total par fraction</b>	<b>60 828</b>	<b>96 366</b>	<b>12 426</b>	<b>228</b>
<b>Gisement total traité</b>	<b>169 848</b>			

## Répartition des tonnages du gisement



**56,7 %** des déchets collectés sont valorisés par incinération. Ils ont produit en 2009 une quantité d'électricité de **62 282MWh**, injectés sur le réseau et rachetés par EDF.

**35,8 %** des tonnages collectés sont des matériaux recyclables : emballages, papiers, cartons, déchets verts, boues de STEP, ferrailles et batteries,

DEEE, bois, gravats, piles et accumulateurs, pneumatiques usagés, cartouches d'imprimantes.

**7,3 %** des tonnages collectés sont des ultimes destinés à l'enfouissement.

**0,1 %** des tonnages collectés est destiné à un traitement divers représenté principalement par les DDM.

## Évolution des tonnages en fonction de la mise en œuvre des installations sous la compétence du SITOM Sud Gard

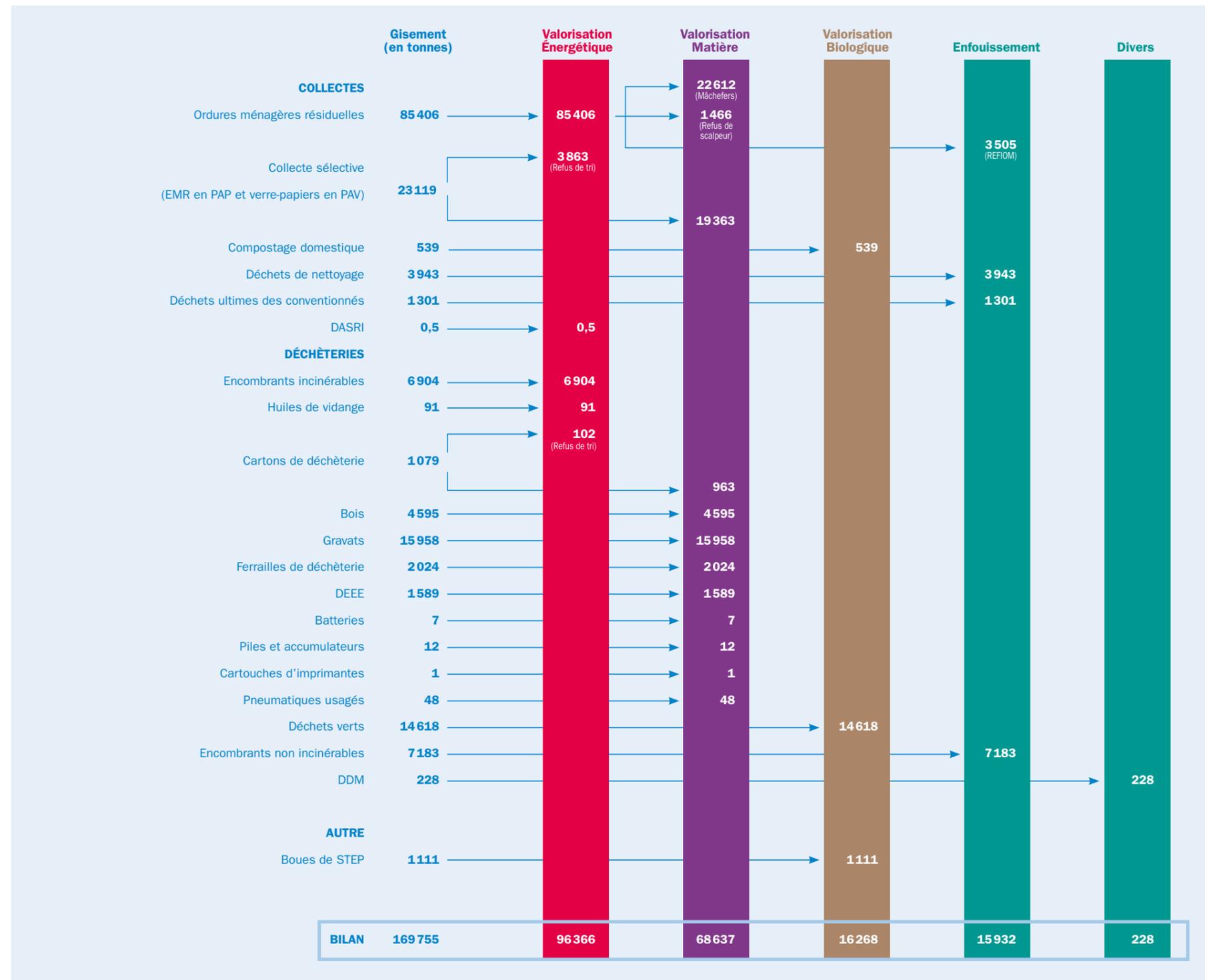
Nature des déchets	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution de 2008 à 2009
Ordures ménagères enfouies au CET des Lauzières	89 476	84 213	45 504						
Enfouissement des ultimes au CET de Bellegarde				4 576	10 176	12 551	12 263	12 426	1,33 %
Ordures ménagères incinérées			41 391	95 585	97 003	95 414	97 228	96 275	-0,98 %
OM compostées (avec composteur individuel)				408	408	484	522	539	3,26 %
Collecte sélective valorisée (avec cartons de déchèterie)	7 139	9 856	11 898	12 310	13 328	13 821	14 352	13 562	-5,50 %
Verre	4 608	5 370	5 922	6 087	6 652	6 739	6 705	6 764	0,88 %
Déchets verts	2 397	8 332	10 309	10 249	10 775	12 882	15 118	14 618	-3,31 %
Boues de STEP			2 489	2 832	2 376	1 289	1 170	1 111	-5,04 %
Gravats						13 816	15 885	15 958	0,46 %
Bois				1 050	2 528	2 992	4 561	4 595	0,75 %
Ferrailles de déchèteries			848	1 928	2 172	1 854	1 545	2 024	31,00 %
Batteries				25	14	14	6	7	16,67 %
DEEE						210	1 062	1 589	49,62 %
DDM				30	117	157	238	228	-4,20 %
Piles et accumulateurs			10	13	15	12	14	12	-14,29 %
Cartouches informatiques							1	1	0,00 %
Pneumatiques usagés								48	
Huiles de vidange								91	
DASRI								0,5	
<b>TOTAL</b>	<b>103 620</b>	<b>107 771</b>	<b>118 371</b>	<b>135 093</b>	<b>145 564</b>	<b>162 235</b>	<b>170 670</b>	<b>169 848</b>	<b>-0,48 %</b>

**Nota**  
Les tonnages de certains déchets s'expliquent par :  
• Une baisse des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective liée aux effets

du ralentissement économique.  
• L'augmentation des tonnages de DEEE grâce à la mise en place des conteneurs de stockage spécifiques au dernier trimestre 2008 qui a permis de limiter le

vol en déchèterie.  
• Une baisse des vols de ferrailles et batteries en déchèterie liée à la chute du cours des métaux fin 2008 et au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

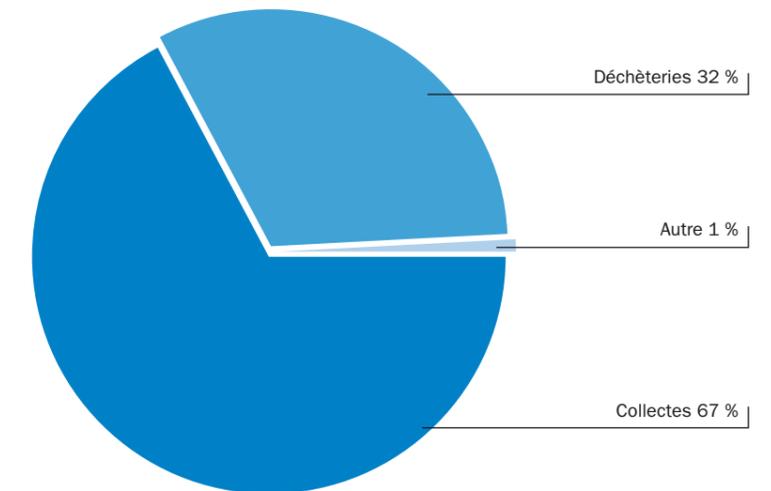
## Bilan du gisement et de la valorisation des déchets



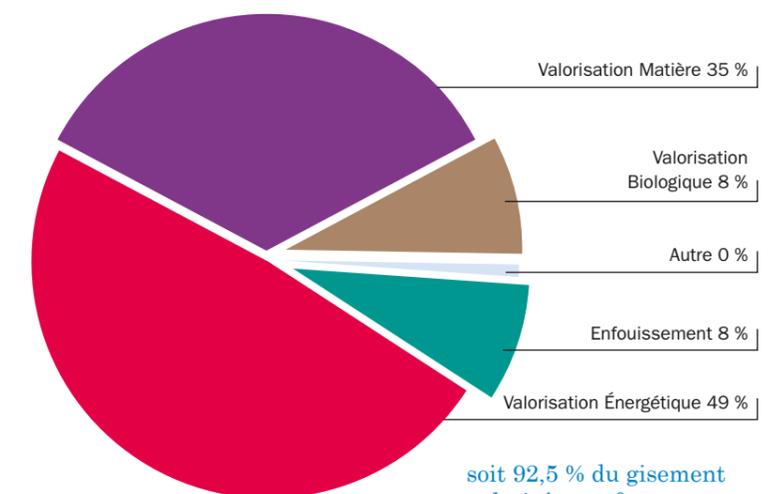
## Répartition du traitement 2009 en tonnes

La présentation de la répartition du traitement permet de visualiser la part valorisée du gisement des déchets du SITOM Sud Gard.

### Répartition du gisement de déchets



### Devenir des déchets



soit 92,5 % du gisement valorisé sous forme matière, biologique et énergétique.

Parallèlement, en 2009 l'UVE EVOLIA n'a produit que 21 % de mâchefers et 3 % de REFIOM, réduisant ainsi de 73 % la masse des 96 275 tonnes de déchets ménagers et assimilés incinérés et permettant une production énergétique de 62 682 MWh. Les mâchefers sont valorisés. En effet, ils servent de matériaux de construction des casiers d'une décharge, leur particularité à se solidifier faisant d'eux un excellent produit pour ce type de construction, évitant à quantité équivalente, l'emploi de matériaux de remblais de carrière.

# Le tri

## Le tri de la collecte sélective

En 2009, 282 181 habitants du SITOM Sud Gard participent à la collecte sélective, soit la totalité de la population du territoire syndical.

Le centre de tri BS Environnement est en contrat avec le SITOM Sud Gard depuis 2004.

Les apports du centre de tri proviennent de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs bleus,
- la collecte en point d'apport volontaire (colonnes de collecte de journaux et magazines et bennes de collecte des cartons dans le réseau des déchèteries du SITOM Sud Gard).

Le SITOM Sud Gard a signé un contrat avec Eco-Emballages, société agréée par l'Etat, permettant le reversement de soutiens :

- à la valorisation matière,
- à la communication,
- aux emplois d'ambassadeurs du tri,
- à la valorisation énergétique.

### En 2009, il a été collecté :

Provenance	Tonnages 2009	Ratio en kg/hab/an	Tonnages 2008	Evolution
CS en PAP (bacs et sacs bleus)	14 302	50,7	14 605	-2,1 %
Papiers en PAV	2 054	7,3	2 395	-14,2 %
Cartons en déchèteries	1 079	3,8	1 144	-5,7 %
Verre en PAV	6 764	24,0	6 705	0,9 %
<b>Total des tonnages collectés</b>	<b>24 198</b>	<b>85,8</b>	<b>24 849</b>	<b>-2,6 %</b>

La totalité de cette collecte représente un ratio de 85,8 kg/hab/an.

84 % de cette collecte, soit 20 326 tonnes, ont été valorisées dans les filières de recyclage portant ainsi le rendement du recyclage matière à 72 kg/hab/an, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2008.

### Les matières de la collecte sélective recyclée se répartissent ainsi :

Matériaux	Tonnages 2009	Ratio 2009	Tonnages 2008	Evolution
Papiers Cartons	11 431	40,5	12 027	-5,0 %
Briques alimentaires	122	0,4	120	1,6 %
Flaconnages plastiques	1 117	4,0	1 222	-8,6 %
Films plastiques	358	1,3	381	-6,1 %
Emballages ferreux	482	1,7	548	-12,0 %
Emballages non ferreux	52	0,2	54	-3,1 %
Verre	6 764	24,0	6 705	0,9 %
<b>Total</b>	<b>20 326</b>	<b>72,0</b>	<b>21 057</b>	<b>-3,5 %</b>

### NOTA :

Suite au changement de marché en cours d'année, le centre de tri a évacué les matériaux en stock en cours d'année à l'origine d'un écart de 93 tonnes entre les tonnages entrants et triés.

### Exemples d'économies de matières premières et d'énergie

Matériaux	Tonnages 2009	Equivalence en emballages (en millions d'unités)	Economies d'énergie (en MWh)	Produits recyclés fabriqués (en unités)
Papiers Cartons	11 431	158,76	125 531	51,4 millions de boîtes de chaussures
Briques alimentaires	122	4,69	571	823 500 rouleaux de papier toilette
Flaconnages PEHD	434	14,98	5 233	3 579 km de tuyaux
Flaconnages PET	683	17,98	8 216	1,3 million de pulls polaires
Emballages ferreux	482	5,30	3 057	590 000 boules de pétanque
Emballages non ferreux	52	3,47	1 539	13 780 vélos
Verre	6 764	20,41	7 380	19,2 millions de bouteilles
<b>Total</b>	<b>19 968</b>	<b>225,59</b>	<b>151 527*</b>	

\* Soit la consommation électrique de près de 15 000 habitants sur une année.

### Répartition de la valorisation matière de la collecte sélective entre les collectivités (centre de tri + verre)

Collectivité	Population	Tonnage valorisé issu du centre de tri	Ratio CS en kg/hab/an	Tonnage valorisé par la collecte du verre	Ratio verre en kg/hab/an	Tonnage total valorisé	Ratio total en kg/hab/an
Bouillargues	5 496	345	62,8	256	46,6	602	109,5
CC Beaucaire Terre d'Argence	10 340	485	46,9	269	26,0	753	72,9
CC Autour de Lédignan	4 096	255	62,3	149	36,4	404	98,7
CC Leins Gardonnenque	10 628	609	57,3	322	30,3	931	87,6
CC Petite Camargue	23 396	1 269	54,2	681	29,1	1 949	83,3
CC Pont du Gard	4 675	223	47,8	133	28,4	356	76,2
CC Région de Vézénobres	9 234	461	49,9	368	39,8	828	89,7
Garons	4 272	200	46,7	106	24,9	306	71,6
Générac	3 683	213	57,7	114	31,1	327	88,8
Manduel	5 812	239	41,1	125	21,4	363	62,5
Nîmes	147 114	6 611	44,9	2 542	17,3	9 153	62,2
Saint Gilles	13 375	328	24,6	227	17,0	556	41,5
SIED de la Vaunage	10 786	654	60,6	367	34,0	1 021	94,6
SIOM Garrigues Vistrenque	20 116	1 081	53,7	715	35,6	1 796	89,3
SMICTOM Saint Chaptès	7 164	280	39,0	232	32,3	511	71,4
La Calmette	1 994	89	44,4	76	37,9	164	82,3
SIVU de Choudeyrague	-	54	-	-	-	54	-
SIVU des Grimaudes	-	146	-	-	-	146	-
SIVU des Peyrières	-	28	-	-	-	28	-
ASF	-	4	-	-	-	4	-
BAN	-	27	-	-	-	27	-
Ecole de Police	-	5	-	-	-	5	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>13 603</b>	<b>-</b>	<b>6 682</b>	<b>-</b>	<b>20 285</b>	<b>-</b>
Divers	-	-41*	-	82*	-	42	-
<b>TOTAL SITOM Sud Gard</b>	<b>282 181</b>	<b>13 562</b>	<b>48,1</b>	<b>6 764</b>	<b>24,0</b>	<b>20 326</b>	<b>72,0</b>

\* 41 tonnes de verre triées au centre de tri sont comptabilisées 2 fois dans ces tonnages : d'abord dans les tonnages valorisés issus du centre de tri, puis dans les tonnages de verre valorisés.

### Refus de tri à destination de l'UVE EVOLIA

3 965 tonnes de refus de tri ont été incinérées en 2009, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2008.

### Bilan des tonnages

Tonnages	2009	2008	Evolution
Tonnages collectés	24 198	24 849	-3 %
Tonnages de refus de tri	3 965	3 796	4 %
Tonnages valorisés (CS + verre)	20 326	21 057	-3 %
dont tonnages triés par le centre de tri	13 603	14 397	-6 %
Tonnages soutenus par Eco-Emballages	11 947	11 877	1 %

## Les finances du tri

La base du contrat passé entre le SITOM Sud Gard et le centre de tri BS Environnement repose sur le paiement uniquement des tonnes triées et valorisées. Concernant les refus de tri, le SITOM Sud Gard ne supporte que le prix de l'incinération de ces derniers. Les recettes versées dans le cadre du contrat Eco-Emballages permettent de rendre le coût du tri supportable par les collectivités, sans oublier que celles-ci doivent être rattachées à la couverture des dépenses

de collecte et de traitement. De plus, le tri ouvre l'éligibilité à la TVA au taux réduit de 5,5 %, soit une économie de 14,1 % sur la totalité de la collecte et du traitement. Un complément de recette est constitué par la revente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise du contrat Eco-Emballages pour le verre et par la négociation de contrats de reprise passés directement par le SITOM Sud Gard avec des repreneurs pour les autres matériaux issus du centre de tri.

### NOTA :

Hormis le verre récupéré au centre de tri (41 t), les tonnes de verre collectées sur le territoire du SITOM Sud Gard ne coûtent pas en dépenses «de tri», mais rapportent uniquement en recettes : soutiens Eco-Emballages + Revente matériaux à la Verrerie du Languedoc.

### Bilan financier du tri

Dépenses	2009	2008	Evolution
Coût de tri	3 497 470 €	3 838 954 €	- 341 484 €
Coût d'incinération des refus de tri	245 515 €	204 415 €	+ 41 100 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 742 984 €</b>	<b>4 043 369 €</b>	<b>- 300 385 €</b>

Le coût de tri a baissé en 2009 grâce aux effets de la concurrence lors du renouvellement du marché de tri en août 2009 (286 €/tonne triée de janvier à juillet puis 216 €/tonne triée d'août à décembre 2009).

Le coût d'incinération des refus de tri a augmenté suite à l'application de la TGAP sur l'incinération et à la refacturation des taxes (taxes professionnelle et foncière).

Recettes	2009	2008	Evolution
Recettes revente des matériaux	620 423 €	933 566 €	- 313 143 €
Soutiens Eco-Emballages*	2 032 335 €	2 355 567 €	- 323 233 €
dont soutien à la tonne triée Barème D	1 770 646 €	1 984 960 €	- 214 315 €
dont compensation Barème C**	261 689 €	370 607 €	- 108 918 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 652 758 €</b>	<b>3 289 133 €</b>	<b>- 636 376 €</b>

\* Soutiens estimés car Eco-Emballages n'a toujours pas versé le liquidatif 2009 à la date d'édition de ce rapport.  
\*\* La compensation du Barème C est versée à 100 % jusqu'en 2008, puis 50 % en 2009, 25 % en 2010 et 0 % en 2011.

Les soutiens Eco-Emballages baissent en 2009 du fait :

- de la baisse de la compensation versée à 50 % à partir de cette année,
- du changement de la population de référence prise en compte pour le calcul des soutiens à la tonne triée (jusqu'en 2008 population INSEE 1999 de 250 004 habitants et à partir de 2009 population INSEE 2006 de 278 464 habitants) : ceci entraîne une baisse de la performance globale et donc des soutiens unitaires à la tonne triée.

La baisse des soutiens à la tonne triée a malgré tout été limitée grâce à la négociation engagée avec Eco-Emballages sur les tonnages soutenus.

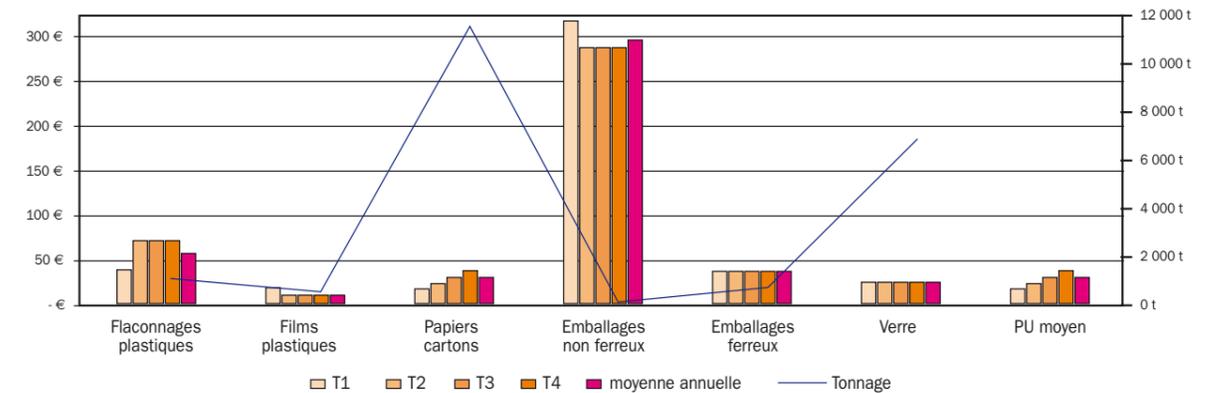
### Les recettes sur la revente des matériaux se répartissent comme suit :

Matériaux	2009			2008		Évolution	
	Tonnages	Recettes	PU moyen	Tonnages	PU moyen	Tonnages	PU moyen
Papiers Cartons	11 431	345 648 €	30,24 €	12 027	37,06 €	-5,0 %	-18,4 %
Briques alimentaires	122	-	-	120	-	1,6 %	-
Flaconnages plastiques	1 117	72 555 €	64,93 €	1 222	169,50 €	-8,6 %	-61,7 %
Films plastiques	358	4 000 €	11,18 €	381	8,89 €	-6,1 %	-
Emballages ferreux	482	16 871 €	35,00 €	548	148,35 €	-12,0 %	-76,4 %
Emballages non ferreux	52	15 569 €	298,13 €	54	665,66 €	-3,1 %	-55,2 %
Verre	6 764	165 780 €	24,51 €	6 705	23,89 €	0,9 %	2,6 %
<b>Total</b>	<b>20 326</b>	<b>620 423 €</b>	<b>30,52 €</b>	<b>21 057</b>	<b>44,34 €</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>-31,2 %</b>

Sur 2009, on observe une chute des prix de revente des matériaux suite aux effets du ralentissement de l'économie amorcé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. Cette baisse a malgré tout été limitée grâce à l'application de prix

plancher et à des négociations avec les repreneurs. On observe une remontée des prix de reprise sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2009 avec un retour aux valeurs moyennes de 2008 sur le dernier trimestre 2009.

### Variation trimestrielle des prix de revente des matériaux (2009)



Bilan financier du tri	2009	2008	Evolution
Dépenses	3 742 984 €	4 043 369 €	- 300 385 €
Recettes	2 652 758 €	3 289 133 €	- 636 376 €
<b>Coût résultant</b>	<b>1 090 227 €</b>	<b>754 236 €</b>	<b>+ 335 991 €</b>

### Comparatif de l'évolution du coût de tri

	Tonnages concernés	Montant en € HT	PU en € HT/t	Rappel PU 2008 en € HT/t	Evolution
<b>Dépenses</b>					
Coût de tri	13 603 tonnes	3 497 470 €	257,11 €/tonne	266,65 €/tonne	-4 %
Coût d'incinération des refus de tri	3 965 tonnes	245 515 €	61,92 €/tonne	53,85 €/tonne	15 %
<b>Total dépenses</b>		<b>3 742 984 €</b>			
<b>Recettes</b>					
Recettes revente des matériaux	20 326 tonnes	620 423 €	30,52 €/tonne	44,34 €/tonne	-31 %
Soutiens Eco-Emballages	11 947 tonnes	2 032 335 €	170,12 €/tonne	198,33 €/tonne	-14 %
<b>Total recettes</b>		<b>2 652 758 €</b>			
<b>Coût résultant</b>					
soit par tonne valorisée	20 326 tonnes		53,64 €/tonne	35,82 €/tonne	50 %
soit par tonne collectée	<b>24 198 tonnes</b>	1 090 227 €	<b>45,05 €/tonne</b>	30,35 €/tonne	<b>48 %</b>
soit par habitant	<b>282 181 hab</b>		<b>3,86 €/hab</b>	2,85 €/hab	<b>36 %</b>

# L'incinération

## L'incinération des déchets par l'UVE EVOLIA

L'année 2009 représente pour EVOLIA la cinquième année complète d'exploitation. Le fonctionnement de l'UVE est régi par l'arrêté d'Exploitation n° 045.103 N du 10 juin 2005 modifiant l'arrêté d'origine n° 02.004 N du 27 février 2002 et complété par l'arrêté du 03 août 2009.

Le Système de Management Intégré Qualité Sécurité Environnement déployé sur l'usine depuis maintenant deux ans a reçu la triple certification ISO 9001 - ISO 14001 et OSHAS 18001 par l'AFAQ au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ce système, basé sur le principe d'amélioration continue, se concrétise par la mise en œuvre de procédures de protection de l'environnement, de satisfaction des clients et de garantie de l'intégrité physique des personnels par la pratique d'une culture préventive et d'analyse.



### Bilan d'activité 2009

Moyens en personnel de l'usine: 25 personnes.

Tonnages traités:

Ce tableau concerne l'ensemble du fonctionnement de l'UVE qui se répartit sur 3 postes d'apports:

- Les déchets ménagers et assimilés provenant exclusivement du SITOM Sud Gard ou de la compétence de son territoire par conventionnement (conventionnés compris).
- Les DIB reçus pour le compte d'EVOLIA.
- Les DASRI reçus pour le compte d'EVOLIA.

Année 2009	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Cumul 2009	Rappel 2008
Période d'arrêt technique (dates)	20-21			5-30	1-6	21-22	14-17		5-13	22-23	6-7 17-19	9-11 27-31		

Quantités reçues/incinérées (en tonnes)														
Déchets ménagers et assimilés du SITOM reçus	7 647	6 849	7 948	8 142	8 304	8 701	8 432	8 001	8 286	8 194	7 858	7 913	96 275	97 228
DIB EVOLIA reçus	179	155	1 412	476	220	1 385	819	1 220	660	1 063	1 159	1 134	9 882	6 214
Quantités détournées				416	14								430	953
Total incinéré OM & DIB	9 829	9 352	10 323	3 608	8 668	8 920	9 300	10 328	7 189	9 876	8 762	8 967	105 122	96 477
DASRI Evolia reçus	292	288	325	157	272	328	302	283	303	376	338	313	3 579	2 480
DASRI évacués	4			30	3	6	4		11			4	62	114
DASRI incinérés	288	288	325	126	269	320	301	283	292	376	338	309	3 517	2 366
<b>Total OM, DIB et DASRI incinérés</b>	<b>10 117</b>	<b>9 640</b>	<b>10 649</b>	<b>3 734</b>	<b>8 937</b>	<b>9 240</b>	<b>9 601</b>	<b>10 611</b>	<b>7 481</b>	<b>10 253</b>	<b>9 100</b>	<b>9 276</b>	<b>108 638</b>	<b>98 843</b>

Mise en balles * (en unités)														
Fabriquées	0	0	0	4 121	1 049	0	0	0	2 577	0	338	53	8 138	10 443
Déstockées	1 620	3 351	1 066	40	520	459	0	1 315	143	822	520	340	10 196	9 197
Etat du stock	4 417	1 066	0	4 081	4 610	4 151	4 151	2 836	5 270	4 448	4 266	3 979	3 979**	6 037**

\* Poids moyen d'une balle estimé à 800 kg  
\*\* Etat du stock de balles au 31 décembre de l'année concernée

### NOTA:

Les campagnes de fabrication de balles correspondent aux périodes durant lesquelles l'installation pratique des arrêts de durées plus ou moins importantes grevant de fait la capacité de traitement de celle-ci: les balles sont alors fabriquées lors de ces arrêts ou lorsque le niveau de fosse atteint ou demeure à un niveau haut pénalisant pour l'exploitation.

## Bilan de l'activité de l'UVE EVOLIA

	2009	2008
<b>Tonnages incinérés</b>	<b>108 638 tonnes</b>	<b>98 843 tonnes</b>
<b>Valorisation énergétique</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Energie thermique produite	250 357 MWh	225 699 MWh
Energie électrique produite	62 682 MWh	57 323 MWh
Energie électrique exportée	54 769 MWh	50 650 MWh
Energie électrique autoconsommée	9 004 MWh	7 797 MWh
Ratio	577 kWh/tonnes incinérées	580 kWh/tonnes incinérées
Taux de valorisation	31,3 %	31,7 %

Le ratio de 577 kWh/t incinérés est excellent si on le compare à l'engagement de l'opérateur (541 kWh/t). Ce qui fait de l'UVE EVOLIA l'une des installations les plus performantes en France.

Résidus de l'incinération	2009	2008	Etude impact	Ecart
Mâchefers	22 611 tonnes 208 kg/tonnes incinérées	22 833 tonnes 231 kg/tonnes incinérées	29 090 tonnes 264 kg/tonnes incinérées	-22 % -21 %
REFIOM	3 505 tonnes 32 kg/tonnes incinérées	3 302 tonnes 33 kg/tonnes incinérées	4 575 tonnes 42 kg/tonnes incinérées	-23 % -23 %
Refus de scalpeur	1 466 tonnes 13 kg/tonnes incinérées	847 tonnes 9 kg/tonnes incinérées		

### Les mâchefers

Les mâchefers sont réutilisés par les centres de stockage Delta Déchets à Orange (84) et Espira de l'Agly (66) pour respectivement 21 727 tonnes et 885 tonnes. Ils servent de matériaux de construction des casiers de la décharge, leur particularité à se solidifier faisant d'eux un excellent produit pour ce type de construction, évitant à quantité équivalente, l'emploi de matériaux de remblais de carrière.

La baisse du ratio de production de mâchefers est due à une optimisation de la récupération des ferrailles contenues dans ces mêmes mâchefers.

### Les REFIOM

Les REFIOM sont actuellement transportés en camions-citernes jusqu'au centre de traitement de déchets ultimes OCCITANIS situé à Graulhet (81) où ils sont stabilisés puis stockés dans les alvéoles.

Les ratios de production des sous-produits de l'incinération présentent une stabilité confirmée depuis le démarrage résultant de l'optimisation et de la fiabilisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées.

### Les métaux récupérés

Constitués essentiellement de ferrailles, les refus de scalpeur en sortie de four sont repris par GDE à Aubord (30) qui en assure le recyclage.

## Suivi environnemental, analyses et contrôles

L'UVE EVOLIA est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'exploitation du 20 septembre 2002 impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2009
Programme de surveillance environnemental	Annuelle	Point n° 5 prélèvement et analyses entre février et avril 2009 et en septembre 2008
Analyse des rejets gazeux	Tous les semestres	Le 18 février et le 23 novembre 2009
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle	Réalisée dans le cadre du programme de surveillance environnemental
Teneur en COT* ou perte au feu des mâchefers	Mensuelle	1 par mois
Teneur en imbrûlé des mâchefers	Trimestrielle	1 par trimestre
Contrôle de radioactivité des apports	En continu	Réalisé par portique de détection aux entrées de l'usine

\* COT: Carbone Organique Total

Un certain nombre de mesures en continu est exécuté sur les contrôles des rejets gazeux en cheminée pour les paramètres suivants :

Composants	Mesures en continu	Mesures par analyses bimensuelles
Oxyde d'azote	NOx	X
Monoxyde de carbone	CO	X
Carbone organique total	COT	X
Poussières	Poussières totales	X
Acide chlorhydrique	HCl	X
Acide fluorhydrique	HF	X
Oxyde de soufre	SO <sub>2</sub>	X
Oxygène	O <sub>2</sub>	X
Vapeur d'eau	Vapeur d'H <sub>2</sub> O	X
Pression	Pression	X
Température	Température	X
Métaux lourds	Cd, Ti, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V	X
Dioxines et furanes	Dioxines et furanes	X

### Temps de dépassement annuel sur les 60 heures autorisées

#### Rappel :

L'arrêté d'exploitation prévoit : « La durée maximale des arrêts, dérèglements ou défaillances techniques des installations de traitement ou de mesures des effluents atmosphériques ne peut excéder 4 heures sans interruption lorsque les mesures en continu prévues à l'article 7.5.2.1, montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée ». La durée maximale de fonctionnement sur une année dans de telles conditions doit être inférieure à 60 heures, calculée sur une année calendaire.

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2009	0h30	1h00	0h30	-	1h00	-	-	0h30	-	1h30	-	1h00	6h00
2008	-	1h00	-	0h30	0h30	-	-	5h00	0h30	0h30	-	-	8h00

L'installation est équipée d'un dispositif de mise à l'arrêt automatique dès qu'un dépassement supérieur à 4 heures en continu est mesuré.

Sur 2009, l'usine totalise 6 heures de dépassements pour 60 heures réglementaires, relatifs principalement à des problèmes ponctuels sur le débit de lait de chaux de la tour d'atomisation.

## Résultats des contrôles annuels sur les rejets gazeux de l'UVE EVOLIA

Nous présentons, avec les tableaux suivants, les moyennes annuelles des mesures en continu et des prélèvements bimensuels en cheminée. La comparaison des résultats, avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant, permet d'évaluer la performance de dépollution de l'UVE EVOLIA.

### Mesures en continu en cheminée - moyennes annuelles

Composants	Unités	Norme	Engagement EVOLIA	Moyenne annuelle 2009	Rappel moyenne annuelle 2008
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	10	5	0,55	0,27
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm <sup>3</sup>	10	7	3,77	3,79
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	mg/Nm <sup>3</sup>	50	30	9,53	4,90
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	1,69	1,52
Dioxyde d'azote (NOx)	mg/Nm <sup>3</sup>	200	55	50,71	51,94
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm <sup>3</sup>	10	10	0,96	0,24

### Mesures par prélèvements en cheminée - moyennes annuelles

Métaux Lourds	Unités	Valeur limite à l'émission sur 1/2h	Engagement EVOLIA	Moyenne annuelle 2009	Rappel moyenne annuelle 2008
Cadmium (Cd)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,050	0,03	0,0055	0,006
Titane (Ti)					
Mercuré (Hg)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,050	0,03	0,0065	0,006
Antimoine (Sb)					
Arsenic (As)					
Plomb (Pb)					
Chrome (Cr)					
Cobalt (Co)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,500	0,4	0,0375	0,06
Cuivre (Cu)					
Manganèse (Mn)					
Nickel (Ni)					
Vanadium (V)					
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30		0,55	0,7
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm <sup>3</sup>	60		6,3	5,75
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm <sup>3</sup>	4		0,075	0,0715
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm <sup>3</sup>	20		1,1	1,65
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	mg/Nm <sup>3</sup>	200		1,5	3,85
Oxyde d'azote (NOx)	mg/Nm <sup>3</sup>	400		45,35	39,65
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm <sup>3</sup>	100		3,3	3,9
Dioxines / furanes	nano g/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,04	0,0095	0,007

#### NOTA :

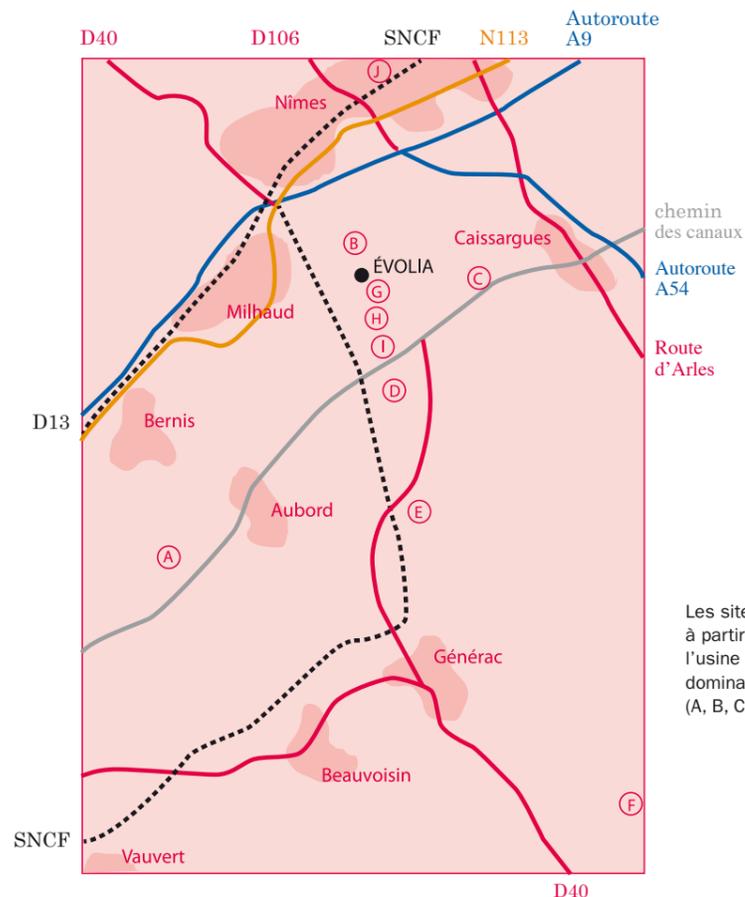
Nm<sup>3</sup> ou Normal m<sup>3</sup> = m<sup>3</sup> aux conditions normalisées de température et pression ramenées à 11 % d'oxygène sur gaz sec.

## Campagne 2009 des mesures de contrôles environnementaux

Le point zéro réalisé en 2003 et début 2004, avant la mise en service de l'UVE EVOLIA, a permis de faire un état des lieux de la pollution environnementale. Cet état zéro a été présenté au Comité de Suivi Dioxines et à la CLIS en 2004. La nouvelle campagne constitue le point d'analyse environnementale n° 5 qui a été comparé à l'état zéro précédemment réalisé. Celle-ci comprend les mesures et analyses concernant :

- Les retombées atmosphériques, par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE entre le 14 janvier 2009 et le 17 mars 2009.
- Les particules en suspension, par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE entre le 13 février 2009 et le 14 mars 2009 pour le point B et entre le 20 février 2009 et le 18 mars 2009 pour les points E et J.
- Les prélèvements des sols, par le Laboratoire CARSO LYON le 25 mars 2009.
- Les prélèvements sur les végétaux (principalement vignes et raisins), par le Laboratoire CARSO LYON le 2 septembre 2008.
- Les prélèvements et analyses dans le lait de vache, par le Laboratoire MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIES SA en 2009.

L'ensemble de ces mesures et prélèvements a été effectué sur les sites préalablement choisis par l'INERIS, responsable du Protocole de Suivi Environnemental.



## Les conclusions présentées par l'INERIS sont les suivantes :

«Ce sixième état de surveillance environnemental a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux et de les mettre en parallèle avec les résultats obtenus depuis le démarrage de l'installation EVOLIA.

Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, on n'observe pas d'augmentation significative de la contamination sur les points d'impact de l'installation. Les points positionnés sous l'influence de l'installation ne révèlent pas de différences significatives avec les points témoins (fond, urbain). Les niveaux mesurés dans les différents compartiments (air, sol, végétaux et lait) sont inférieurs aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides existantes et/ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement rural, quand ils existent. On note, comme pour les états précédents, une possible influence de la viticulture sur les teneurs en métaux des feuilles, raisins et sols.

Il est important, pour les campagnes à venir, d'apporter un intérêt important aux points suivants :

- les limites de quantification analytiques des PCDD/F dans les jauges doivent être améliorées pour affiner l'information obtenue,
- les prélèvements des échantillons au niveau des différents emplacements doivent être réalisés sur une période identique et avec le même pas de temps,
- l'utilisation de jauges en matière plastique est impérative pour les retombées de métaux.»

## La CLIS: Commission locale d'information et de surveillance

La CLIS, réunie par Monsieur le Préfet, s'est tenue le 25 novembre 2009 sur le site de l'UVE. Elle a comporté :

- Bilans de fonctionnement 2008 et 2009 au 30 septembre 2009.
- Évolution générale des ouvrages.
- Contrôles réglementaires environnementaux.
- Questions diverses.
- Résultats du suivi environnemental – point n° 5 par l'INERIS.
- Mesures des dioxines présentes dans l'environnement.

## Les quantités du SITOM Sud Gard traitées par l'UVE EVOLIA

Ne sont traitées par incinération que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèterie. Ce traitement par incinération n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets.

**96 275** tonnes représentent

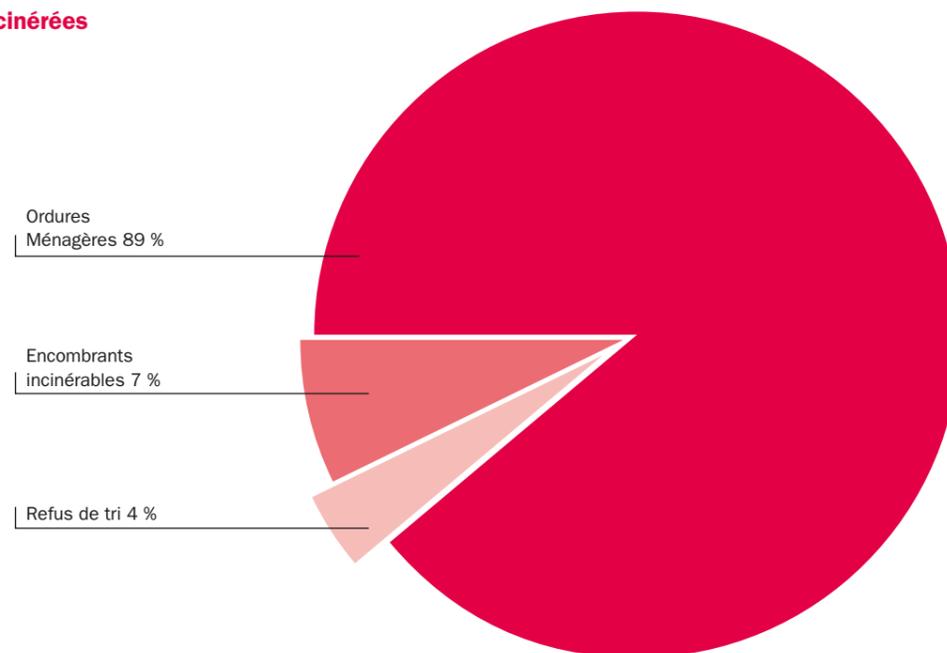
**56,71 %** des

**169 755** tonnes du gisement 2009.

### Celles-ci se décomposent en trois fractions :

	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Evolution	
Ordures ménagères	85 406	86 794	-1 388	-1,6 %
Refus de tri	3 965	3 796	169	4,4 %
Encombrants incinérables	6 904	6 622	282	4,3 %
<b>Total</b>	<b>96 275</b>	<b>97 212</b>	<b>-937</b>	<b>-1,0 %</b>

### Répartition des fractions incinérées



### Répartition des tonnages incinérés entre les collectivités

La répartition de l'incinération par collectivité adhérente est présentée dans le tableau ci-après.

	Population 2009	Tonnages 2009			Tonnage total 2009	Ratio 2009 en kg/hab/an	Rappel tonnage total 2008	Ratio 2008 en kg/hab/an
		Encombrants	OM	Refus de tri				
Bouillargues	5 496		1 452		1 452	264	1 457	273
CC Autour de Lédignan	4 096		859		859	210	836	219
CC Beaucaire Terre d'Argence	10 340	504	2 489		2 993	289	2 986	324
CC Pont du Gard	4 675	138	1 484		1 623	347	1 653	369
CC Leins Gardonnenque	10 628	280	2 436		2 716	256	2 771	289
CC Petite Camargue	23 396	1 069	6 230		7 299	312	7 366	326
CC Région de Vézénobres	9 234	310	2 168		2 477	268	2 573	295
Garons	4 272	149	1 217		1 366	320	1 309	288
Générac	3 683		908		908	247	905	245
La Calmette	1 994		490		490	246	488	294
Manduel	5 812		1 371		1 371	236	1 405	240
Nîmes	147 114	1 832	51 985		53 817	366	54 959	399
Saint Gilles	13 375	732	4 317		5 049	378	5 040	413
SIOM Garrigues Vistrenque	20 116	564	4 064		4 628	230	4 534	245
SITOM Sud Gard (refus de tri)	282 181			3 965	3 965	14	3 796	14
SIED de la Vaunage	10 786	296	2 271		2 567	238	2 525	251
SMICTOM Saint Chaptès	7 164		1 604		1 604	224	1 620	236
SIVU de Choudeyrague	-	177			177		163	
SIVU des Grimaudes	-	730			730		697	
SIVU des Peyrières	-	124			124		125	

### Conventionnés

ASF	-	33			33		0	
BAN	-	0			0		0	
Croix Rouge	-	2			2		5	
Ecole de police	-	0			0		0	
Foncia Désimeur	-	25			25		10	
Autres	-	0			0		5	

<b>Total SITOM Sud Gard</b>	<b>282 181</b>	<b>6 904</b>	<b>85 406</b>	<b>3 965</b>	<b>96 275</b>	<b>341</b>	<b>97 228</b>	<b>367</b>
-----------------------------	----------------	--------------	---------------	--------------	---------------	------------	---------------	------------

## Les conditions économiques du traitement

Dépense annuelle **5 614 451 €**

### Coûts résultants (TGAP incluse mais sans les autres taxes TVA, TF, TP)

Année	PU en €/t	PU en €/hab
<b>2009</b>	<b>58,32 €/tonne</b>	<b>19,90 €/hab</b>
2008	53,85 €/tonne	19,77 €/hab

#### Nota:

la TGAP s'élève à 3,50 €/t de janvier à juin 2009 puis à 2,00 €/t à partir de juillet 2009, suite à la certification ISO 14001 de l'UVE.

- La taxe foncière (TF) refacturée aux adhérents en 2009 est de 141 118 €.
- La taxe professionnelle (TP) refacturée aux adhérents en 2009 est de 204 029 €.
- L'impact des taxes TP et TF sur le prix à la tonne s'élève à 3,60 €/t portant le prix de traitement à 61,92 €/t (hors TVA).

Les conventionnés sont refacturés avec une majoration de 10 % pour frais de gestion, ce qui génère une recette de 356 € HT.

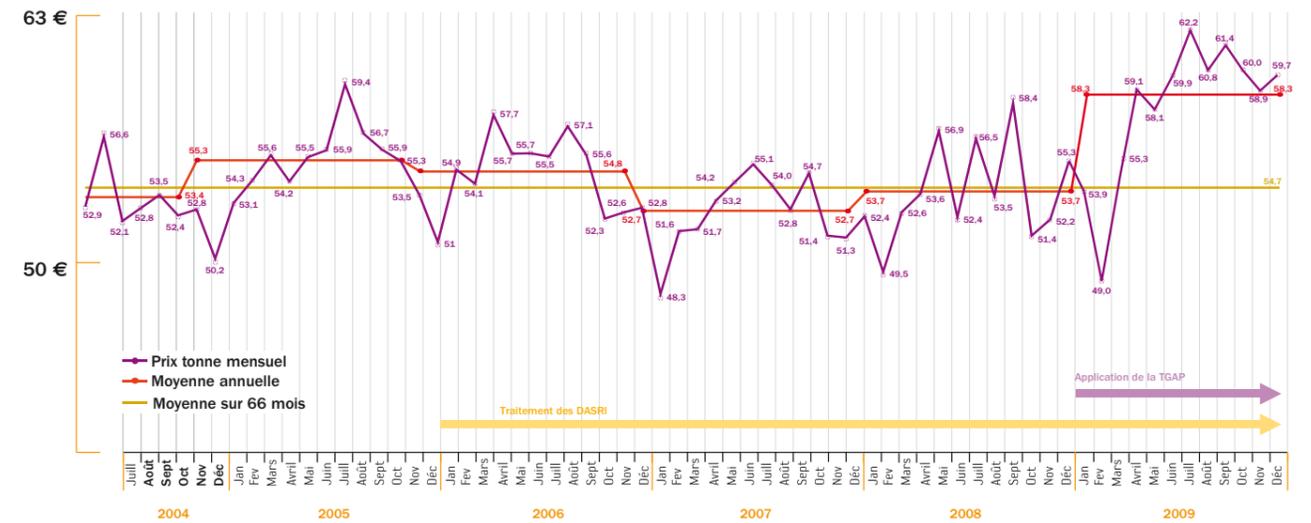
### État des recettes 2009 affectées mensuellement dans le prix de traitement

RECETTES	PU / tonnes	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Tonnages		7647	6849	7948	8142	8304	8701	8432	8001	8286	8194	7858	7913	96275
Vente électricité	28,07 €	200830	180713	238831	216127	216379	255662	235007	233793	227290	236453	230345	230642	2702072
Mâchefers, ferreux et non-ferreux	0,77 €	5520	4981	6566	5940	5938	7019	6458	6425	6243	6502	6333	6346	74272
DICB TVF1	8,99 €	114578	189364	82290	5940	54274	12641	39908	81531	53566	55143	90290	86396	865921
TVF2		0	0	0	0									
TVF3		0	0	0	0									
TVF4		0	0	0	0									
Confidentiels Conventionnés		0	0	0	0									
DIB Conventionnés		0	0	0	0									
DASRI	8,61 €	68204	67211	74901	36146	62618	75324	69870	65336	70227	86934	78627	73048	828446
Redevance transport des DASRI		175	175	175	175	175	175	175	175	178	178	178	178	2116
<b>Total des Recettes</b>		<b>389307</b>	<b>442444</b>	<b>402764</b>	<b>264328</b>	<b>339384</b>	<b>350822</b>	<b>351419</b>	<b>387260</b>	<b>357505</b>	<b>385210</b>	<b>405773</b>	<b>396610</b>	<b>4472827</b>

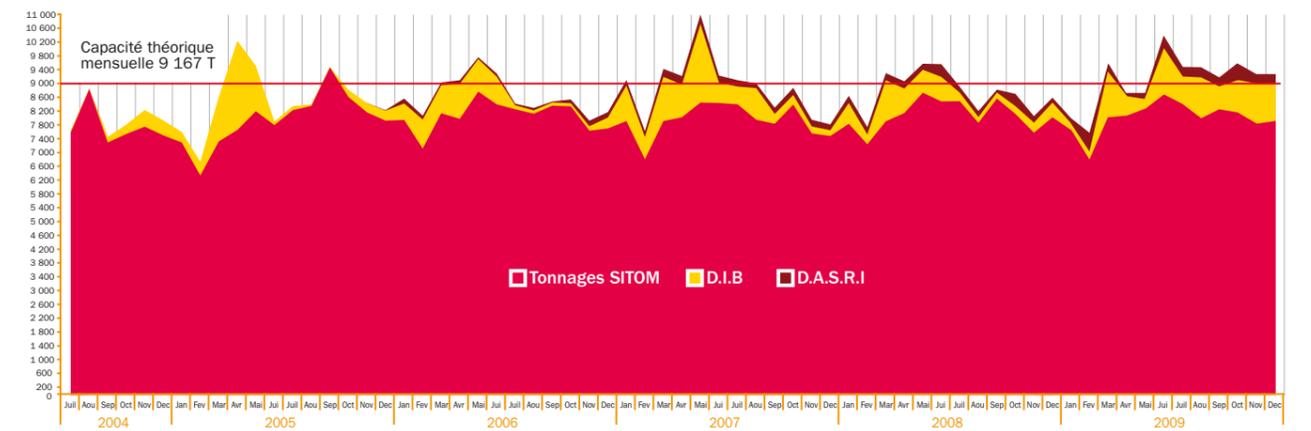
#### Nota:

TVF = Tranche de Vide de Four

## Evolution du prix de l'incinération



## Evolution des tonnages incinérés



# Le compostage

## Le compostage des déchets verts

Les déchets verts sont composés de tailles de haies, d'élagages, de tontes de pelouse, de feuilles mortes, de sciures, d'écorces de bois, de branchages et autres résidus d'élagage de diamètre inférieur à 25 cm. Ils sont à déposer dans le réseau des 24 déchèteries présentes sur le territoire du SITOM Sud Gard. Le Syndicat prend en charge le transport des déchets verts dans des caissons de 35 m<sup>3</sup> qu'il met à disposition des déchèteries. Les déchets verts sont compostés sur la plateforme de SITA Sud à Marguerittes.

En 2009, cinq plateformes de broyage des déchets verts sont en fonctionnement sur le territoire du SITOM Sud Gard. Ces équipements amènent une souplesse pour la réception des végétaux et une optimisation des transports grâce à la réduction de leur volume lors du broyage.

2009	Tonnages	PU en €/t	Dépenses
Compostage de DV bruts	9719 tonnes	43,85 €/tonne	426187 €
Compostage de DV broyés	4899 tonnes	23,02 €/tonne	112767 €
Broyage de DV bruts	6044 tonnes	20,83 €/tonne	125890 €
<b>Tonnage total composté</b>	<b>14 618 tonnes</b>	<b>45,48 €/tonne</b>	<b>664 844 €</b>

Année	Tonnages compostés	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	14 618 tonnes	45,48 €/tonne	664 844 €	51,8 kg/hab/an	-3 %
2008	15 118 tonnes	42,43 €/tonne	641 494 €	53,6 kg/hab/an	

### L'achat de compost

Dans le cadre du marché avec SITA Sud, le SITOM Sud Gard donne la possibilité à ses adhérents d'acheter à prix négocié du compost qui a été produit à partir des déchets verts de leurs habitants. En 2009, certains de nos adhérents ont demandé à en bénéficier.

Année	Tonnages de compost acheté	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	194	3,29 €	639 €	0,7 kg/hab/an	21 %
2008	160	3,20 €	512 €	0,6 kg/hab/an	

### Le transport des déchets verts

Le coût de cette prestation réalisée par la société COVED pour un montant de 369631 € HT en 2009 est supporté par le Syndicat, via la mutualisation des coûts sur les recettes des cotisations d'adhésion.

## Le compostage domestique des déchets verts



Le SITOM Sud Gard incite les collectivités à la distribution contre caution de composteurs à destination de l'habitat individuel. Pour cela, le SITOM Sud Gard accompagne ses collectivités adhérentes à l'étude, la mise en place et le suivi de distribution de composteurs individuels à destination de leurs habitants.

Cette action vise à la réduction, à la source, de la fraction fermentescible des OM et au traitement à domicile d'une partie de la production des déchets verts. Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels. La quantité de compost domestique est très variable d'une famille à l'autre (entre 70 et 100 kg/foyer/an). Il est donc difficile d'estimer le gisement réellement traité.

Année	Nombre de composteurs mis à disposition	Tonnages détournés*	Economie réalisée**
2009	6 350	539 tonnes	31 400 €
2008	6 150	522 tonnes	28 110 €

\* Poids de déchets réduits à la source sur la base de 85 kg/composteur.  
\*\* Economie comparée au prix de l'incinération et au tonnage détourné.

## Le compostage des boues de STEP

Le traitement des boues de STEP peut relever soit de la compétence déchets, soit de la compétence assainissement (Résidus d'épuration des eaux usées), soit de la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration (il s'agit alors d'un déchet de l'activité industrielle DIB).

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	1 111 tonnes	77,83 €/tonne	86 500 €	3,9 kg/hab/an	-5 %
2008	1 170 tonnes	75,40 €/tonne	88 223 €	4,1 kg/hab/an	

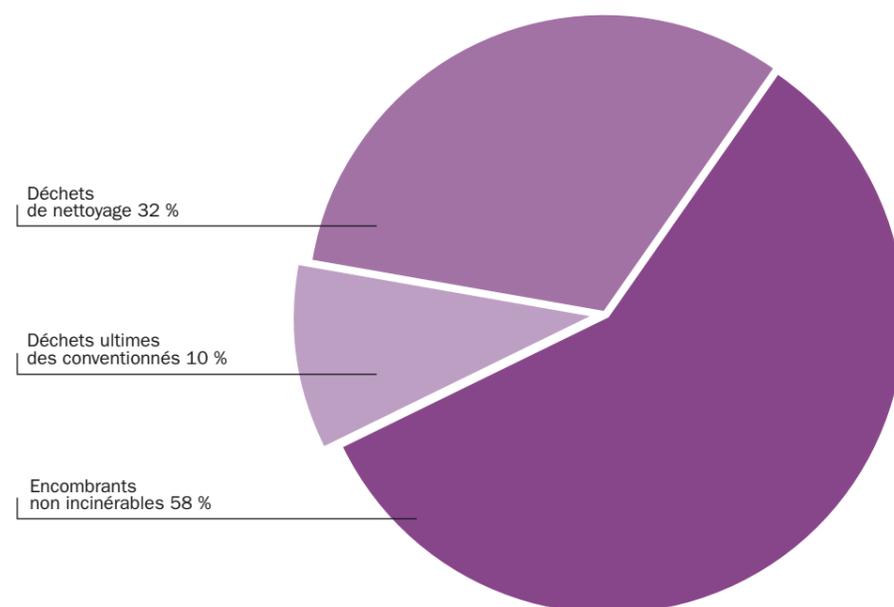
# Les autres filières

## Enfouissement des déchets ultimes

Le traitement des déchets même multi filières ne peut se passer de l'enfouissement des déchets ultimes. Ces déchets ne peuvent être ni valorisés (matière, biologique, énergétique), ni dépollués. C'est le cas notamment du placoplâtre, de la laine de verre et des vitres.

Le SITOM Sud Gard a passé un marché pour l'enfouissement des déchets ultimes au CET SITA Sud de classe II à Bellegarde.

	2009	2008	Evolution
Encombrants	7 183 tonnes	6 615 tonnes	9 %
Déchets de nettoyage	3 943 tonnes	4 177 tonnes	-6 %
Déchets ultimes des conventionnés	1 301 tonnes	1 448 tonnes	-10 %
Verre pollué	0 tonne	23 tonnes	
<b>Tonnage total enfoui</b>	<b>12 426 tonnes</b>	<b>12 263 tonnes</b>	<b>1 %</b>



Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	12 426 tonnes	77,72 €/tonne	965 733 €	44,0 kg/hab/an	1 %
2008	12 263 tonnes	71,20 €/tonne	873 118 €	43,5 kg/hab/an	

Les conventionnés sont refacturés avec une majoration de 10 % pour frais de gestion, ce qui génère une recette de 10 110 € HT.

## Bois

Les déchets acceptés en déchèterie sont : objets en bois, meubles et mobiliers (même traités), menuiseries, bois d'œuvre, bois issus de végétaux.

Le SITOM Sud Gard a passé un marché pour la valorisation du bois avec Sud Broyage Recyclage à Nîmes. Pour limiter les transports, le bois est traité sur deux sites : Sud Broyage Recyclage à Nîmes et Cévennes Déchets à Alès.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	4 595 tonnes	39,65 €/tonne	182 187 €	16,3 kg/hab/an	1 %
2008	4 561 tonnes	39,65 €/tonne	180 860 €	16,2 kg/hab/an	

## Gravats

Les déchets acceptés en déchèterie sont : déchets inertes à dominante minérale (roche, matériaux de terrassement, béton ferrailé, ciment, carrelages, tuiles), céramiques (briques, bordures...) et matériaux de construction ou de démolition.

Attention : les déchets contenant de l'amiante sont strictement interdits.

Le SITOM Sud Gard a passé un marché pour la valorisation des gravats. Pour limiter le transport, les gravats sont traités sur trois sites : Crozel Valorisation Matériaux à Nîmes, ARANDA-L'Estagnol à Vauvert et Cévennes Déchets à Alès.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	15 958 tonnes	3,86 €/tonne	61 531 €	56,6 kg/hab/an	0 %
2008	15 885 tonnes	3,70 €/tonne	58 747 €	56,3 kg/hab/an	

## Les déchets dangereux des ménages (DDM)

Les déchets acceptés en déchèterie sont : acides, bases, emballages souillés, filtres à huile, carburants, huiles végétales, mercure, produits pâteux, produits phytosanitaires, radiographies, solvants, hydrocarbures, tubes et lampes fluorescents.

Les déchèteries sont équipées de 21 armoires ou conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire des DDM avant enlèvement et traitement.

En 2009, le SITOM Sud Gard a passé un nouveau marché pour la dépollution et la valorisation de ces DDM avec CHIMIREC SOCODELI à Beaucaire.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses*	Ratio	Evolution
2009	228,270 tonnes	525,38 €/tonne	119 929 €	0,8 kg/hab/an	-4 %
2008	238,301 tonnes	548,84 €/tonne	130 789 €	0,8 kg/hab/an	

\* Subventions de l'Agence de l'Eau déjà déduites

Le coût de transport des DDM est mutualisé, il s'élève à 39 675 € HT (subventions de l'Agence de l'Eau déjà déduites) pour 2009. Grâce au nouveau marché, une économie de 14 % a ainsi été réalisée (pour mémoire 46 241 € HT payés en 2008).

A ces DDM s'ajoutent 91,280 tonnes d'huiles de vidange collectées et traitées gratuitement en 2009 par CHIMIREC SOCODELI.

## Ferrailles de déchèterie

En 2009, le SITOM Sud Gard a passé une nouvelle convention pour la valorisation des ferrailles de déchèterie avec GDE à Aubord.

Grâce à cette nouvelle convention, le SITOM Sud Gard a négocié les deux points suivants :

- la hausse du prix plancher de revente (45 €/t au lieu de 35 €/t).
- le changement de l'indice de référence pour une mercuriale plus avantageuse.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	2 024 tonnes	57,57 €/tonne	116 533 €	7,2 kg/hab/an	31 %
2008	1 545 tonnes	96,99 €/tonne	149 857 €	5,5 kg/hab/an	

## Batteries

En 2009, le SITOM Sud Gard a passé une nouvelle convention pour le transport et la valorisation des batteries collectées en déchèterie avec GDE à Aubord.

Grâce à cette nouvelle convention, le SITOM Sud Gard a négocié les deux points suivants :

- la hausse du prix plancher de revente (80 €/t au lieu de 30 €/t).
- le changement de l'indice de référence pour une mercuriale plus avantageuse.

Malheureusement les vols en déchèterie persistent.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio	Evolution
2009	7 tonnes	126,99 €/tonne	945 €	0,03 kg/hab/an	24 %
2008	6 tonnes	31,17 €/tonne	187 €	0,02 kg/hab/an	

## Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les DEEE sont classés en quatre catégories : PAM (clavier, téléphone), écrans, GEM Hors Froid (aspirateur, lave-linge) et GEM Froid (réfrigérateur).

Le SITOM Sud Gard a doté les déchèteries de 22 conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement et traitement.

Le SITOM Sud Gard a passé une convention pour le transport et la valorisation des DEEE avec OCAD3E et Eco-Systèmes.

Année	Tonnages	PU en €/t	Dépenses	Ratio*	Evolution
2009	1 589 tonnes	39,98 €/tonne	63 536 €	6,03 kg/hab/an	55 %
2008	1 026 tonnes	42,17 €/tonne	43 264 €	3,89 kg/hab/an	

\* Sur la base de la population de référence prise en compte dans la convention OCAD3E (263 599 habitants).

A titre de comparaison, les performances 2009 départementale, régionale et nationale sont les suivantes :

Territoire	Ratio en kg/hab/an	Ratio du SITOM Sud Gard
Département	4,35	6,03 kg/hab/an
Région	2,90	
France	3,69	

## Piles et accumulateurs

La collecte des piles et accumulateurs est généralisée pour les collectivités adhérentes au SITOM Sud Gard, par la mise en place de points de collecte dans les mairies et établissements publics, et de fûts de collecte dans les déchèteries.

La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la société COREPILE dans les déchèteries uniquement.

Année	Tonnages	Ratio	Evolution
2009	12 tonnes	0,04 kg/hab/an	-11 %
2008	14 tonnes	0,05 kg/hab/an	

## Cartouches d'imprimantes

La collecte des cartouches d'imprimantes est généralisée pour les collectivités adhérentes au SITOM Sud Gard, par la mise en place de points de collecte dans les mairies, les établissements publics et les déchèteries.

Les cartouches d'imprimantes sont collectées et traitées gratuitement par ECOLOGIK BURO.

Année	Tonnages	Ratio	Evolution
2009	0,7 tonne	0,003 kg/hab/an	-35 %
2008	1,1 tonne	0,004 kg/hab/an	

## Pneumatiques usagés

Les pneumatiques usagés déjantés déposés en déchèterie sont collectés et traités par EUREC Sud, société agréée par la Préfecture pour le département du Gard et située à Beaucaire, dans le cadre de la filière nationale ALIAPUR. La prestation a démarré en fin d'année 2008 pour se développer et prendre son envol en 2009 avec les tonnages suivants :

Année	Tonnages*	PU en €/t	Dépenses
2009	47,5 tonnes	172,09 €/tonne	8 179 €

\*soit près de 4300 pneumatiques usagés collectés et traités.

La grande majorité des collectivités adhérentes gestionnaires des déchèteries, ont privilégié la reprise des pneumatiques usagés selon le principe du «un pour un» par les points de vente. Les tonnages 2009 représentent les quantités collectées et traitées sur 5 déchèteries ou sites communaux.

## Collecte et traitement des DASRI

Le SITOM Sud Gard a mis en place au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, une collecte des DASRI des particuliers dans les pharmacies du territoire.

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) concernés sont les produits «coupants, piquants, tranchants et bandelettes de test» émanant uniquement de malades en auto médication tels les diabétiques, hépatiques. Les déchets d'activités de soins des professionnels de santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes) ne sont pas concernés par cette collecte.

Le coût de collecte et de traitement des DASRI est mutualisé et inclus dans la cotisation.

Année	Tonnages	PU en €/Kg	Dépenses*	Ratio
2009	540,2 kg	6,93 €/Kg	3 743 €	0,002 kg/hab/an

\* Dont collecte: 3564,64 € et traitement: 178,27 €

# Le bilan

## Marchés publics passés en 2009

N° de marché	Objet	Titulaire	Adresse
20090000000001	Collecte des DASRI dans les pharmacies implantées sur le territoire du SITOM Sud Gard	SITA Sud Agence Alpes Méditerranée	Traverse de la Bourgade BP 33 13713 LA PENNE SUR HUVEAUNE Cedex
20090000000002	Mise à disposition d'une ligne de trésorerie	Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	Avenue du Montpellieret Maurin 34977 LATTES Cedex
20090000000003	Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages stockés en déchèterie	CHIMIREC SOCODELI SAS	ZI Domitia Sud 275, Avenue Pierre & Marie Curie 30300 BEAUCAIRE
20090000000004	Tri des déchets des ménages issus des collectes sélectives	BS ENVIRONNEMENT	143, Avenue Frédéric Bartholdi 30034 NIMES Cedex 1
20090000000005	Mise à disposition et enlèvement des bennes du quai de transfert de Comps	SARL Transports GENTES Jacky	ZI Saint Césaire 1101, Avenue Joliot Curie 30900 NIMES
20090000000006	Traitement du bois des déchèteries du SITOM Sud Gard	Groupement solidaire : SUD BROYAGE RECYCLAGE (mandataire)  SAS CEVENNES DECHETS	1101, Avenue Joliot Curie 30900 NIMES  3, rue de Lajudie 30100 ALES
20090000000007	Lot 1: Transport des déchets verts du SITOM Sud Gard	COVED	La Combe Jaillat 26230 ROUSSAS
20090000000008	Lot 2: Compostage des déchets verts du SITOM Sud Gard	Groupement solidaire : SITA SUD (mandataire)  SAS CEVENNES DECHETS	957, Avenue d'Avignon 84140 MONTFAVET  3, rue de Lajudie 30100 ALES
20090000000009	Lot 3: Compostage des boues de STEP du SITOM Sud Gard	SAUR	281, Avenue Pavlov ZI Saint Césaire 30936 NIMES Cedex

## Montant des recettes 2009 versées au SITOM Sud Gard

Principaux partenaires		Montant 2009 en € HT	%
PAPREC	Recyclage du papier et carton	345 648 €	12,08 %
VERRERIE DU LANGUEDOC	Recyclage du verre	165 780 €	5,79 %
GENERAL INDUSTRIE	Recyclage des flacons plastiques	72 555 €	2,54 %
GDE	Recyclage des emballages non ferreux	15 569 €	0,54 %
GDE	Recyclage des emballages ferreux	16 871 €	0,59 %
PAPREC	Recyclage des films plastiques	4 000 €	0,14 %
GDE	Recyclage des ferrailles de déchèterie	116 533 €	4,07 %
ECO-EMBALLAGES	Soutiens à la tonne valorisée	203 235 €	71,04 %
OCAD3E	Recyclage des DEEE	91 616 €	3,20 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 860 907 €</b>	<b>100 %</b>

## Montant des prestations 2009 payées par le SITOM Sud Gard

Principaux partenaires		Montant 2009 en €/T	%
BS ENVIRONNEMENT	Tri	3 497 470 €	48,3 %
EVOLIA	Incinération (recettes déduites)	5 614 451 €	30,1 %
SITA SUD	Compostage des déchets verts	665 483 €	5,7 %
COVED	Transport des déchets verts	369 631 €	8,3 %
TERRA-SOL	Compostage des boues de STEP	86 500 €	0,7 %
SITA SUD	Enfouissement des ultimes	965 733 €	3,2 %
SUD BROYAGE / CEVENNES DECHETS	Traitement du bois	182 187 €	1,6 %
CROZEL VALORISATION MATERIAUX	Traitement des gravats	35 100 €	1,4 %
CEVENNES DECHETS	Traitement des gravats	1 185 €	0,2 %
L'ESTAGNOL	Traitement des gravats	25 247 €	0,3 %
CHIMIREC SOCODELI	Collecte et traitement des DDM (subventions déduites)	159 604 €	0,0 %
EUREC SUD	Collecte et recyclage des pneumatiques usagés	8 179 €	0,2 %
GENTES	Transport du quai de transfert de Comps	21 389 €	0,1 %
<b>TOTAL</b>		<b>11 632 159 €</b>	<b>100 %</b>

## Evolution des tonnages traités par filière

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Recyclage</b>								
Verre	4 608	5 370	5 922	6 087	6 652	6 739	6 705	6 764
Papiers - Cartons	6 450	8 610	9 840	10 581	11 394	11 822	12 147	11 553
Emballages ferreux	271	350	460	412	464	466	548	482
Emballages non ferreux			19	13	15	37	54	52
Flacons plastiques	640	790	830	962	1 061	1 108	1 222	1 117
Films plastiques			277	342	394	388	381	358
Ferrailles de déchèterie			848	1 928	2 172	1 854	1 545	2 024
Batteries				25	14	14	6	7
Bois				1 050	2 528	2 992	4 561	4 595
Piles et accumulateurs			10	13	15	12	14	12
DEEE						210	1 062	1 589
Gravats						13 816	15 885	15 958
Cartouches informatiques							1	1
Pneumatiques usagés								48
<b>Total Recyclage</b>	<b>11 969</b>	<b>15 120</b>	<b>18 206</b>	<b>21 413</b>	<b>24 709</b>	<b>39 458</b>	<b>44 131</b>	<b>44 560</b>

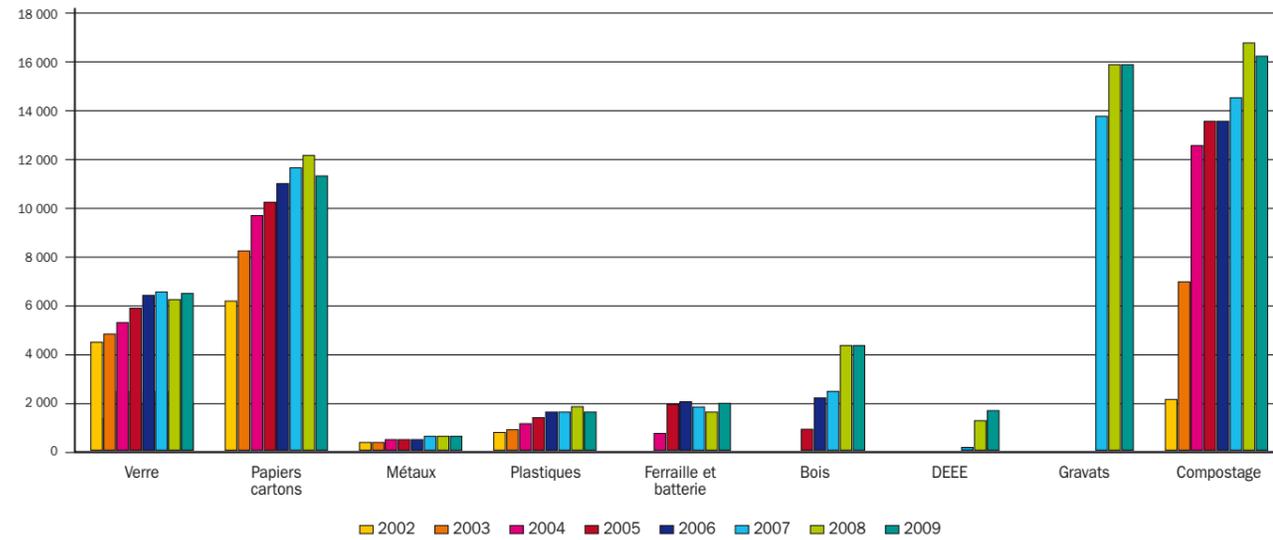
Traitement divers								
DDM				30	117	157	238	228
Huiles de vidange				61	61	82	91	91
<b>Total Traitement divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>178</b>	<b>239</b>	<b>329</b>	<b>320</b>

Compostage								
Déchets verts	2 397	7 188	10 309	10 249	10 775	12 882	15 118	14 618
Boues de STEP			2 486	2 832	2 376	1 281	1 170	1 111
Compostage domestique				408	408	484	522	539
<b>Total Compostage</b>	<b>2 397</b>	<b>7 188</b>	<b>12 795</b>	<b>13 489</b>	<b>13 559</b>	<b>14 647</b>	<b>16 810</b>	<b>16 268</b>

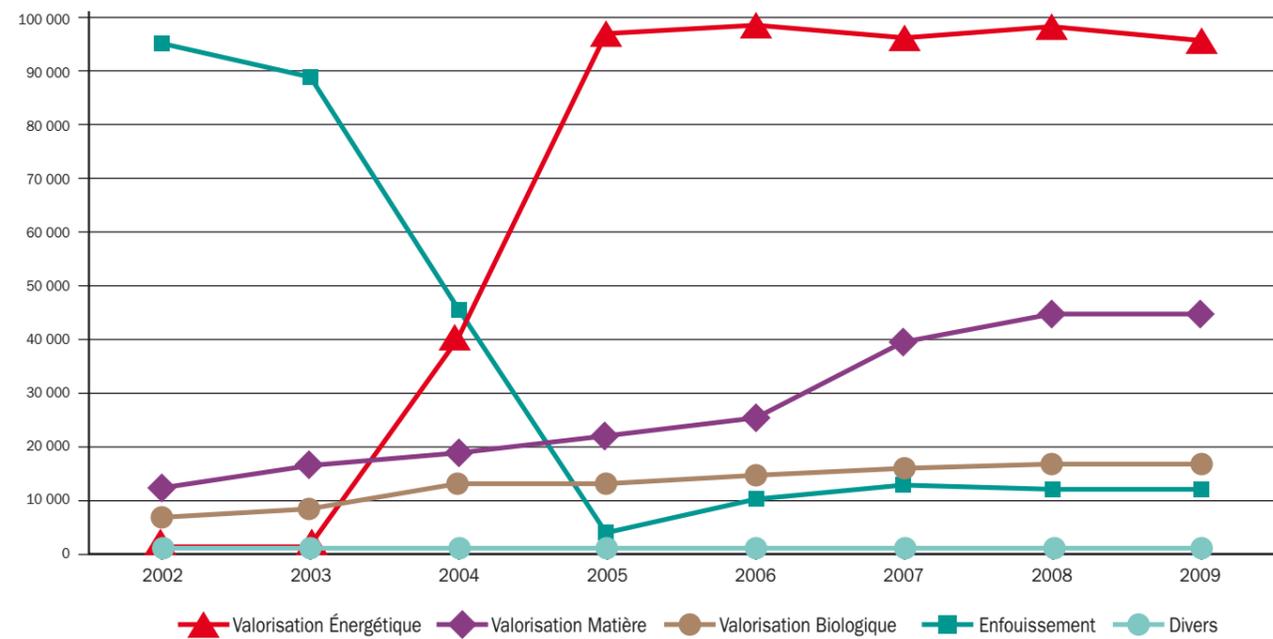
OMR								
Enfouissement	94 952	88 963	45 504	4 576	10 176	12 551	12 263	12 426
Incinération			41 391	95 585	97 003	95 414	97 228	96 275
<b>Total OMR</b>	<b>94 952</b>	<b>88 963</b>	<b>86 895</b>	<b>100 161</b>	<b>107 179</b>	<b>107 965</b>	<b>109 491</b>	<b>108 701</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 318</b>	<b>111 271</b>	<b>117 896</b>	<b>135 154</b>	<b>145 625</b>	<b>162 309</b>	<b>170 761</b>	<b>169 848</b>
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

## Evolution des tonnages traités par filière



## Evolution des filières de valorisation



## Evolution des ratios par filière (en kg/hab/an)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Population</b>	<b>260 456</b>	<b>253 849</b>	<b>250 784</b>	<b>260 634</b>	<b>261 663</b>	<b>263 599</b>	<b>264 826</b>	<b>282 181</b>
<b>Recyclage</b>								
Verre	17,69	21,15	23,61	23,35	25,42	25,57	25,32	<b>23,97</b>
Papiers - cartons	24,76	33,92	39,24	40,60	43,54	44,85	45,87	<b>40,94</b>
Emballages ferreux	1,04	1,38	1,83	1,58	1,77	1,77	2,07	<b>1,71</b>
Emballages non ferreux			0,08	0,05	0,06	0,14	0,20	<b>0,18</b>
Flaconnages plastiques	2,46	3,11	3,31	3,69	4,05	4,20	4,61	<b>3,96</b>
Films plastiques			1,10	1,31	1,51	1,47	1,44	<b>1,27</b>
Ferrailles de déchèterie			3,38	7,40	8,30	7,03	5,83	<b>7,17</b>
Batteries				0,10	0,05	0,05	0,02	<b>0,02</b>
Bois				4,03	9,66	11,35	17,22	<b>16,28</b>
Piles et accumulateurs			0,04	0,05	0,06	0,05	0,05	<b>0,04</b>
DEEE						0,80	4,01	<b>5,63</b>
Gravats						52,41	59,98	<b>56,55</b>
Cartouches informatiques							0,004	<b>0,002</b>
Pneumatiques usagés								<b>0,17</b>
<b>Total Recyclage</b>	<b>45,95</b>	<b>59,56</b>	<b>72,60</b>	<b>82,16</b>	<b>94,43</b>	<b>149,69</b>	<b>166,64</b>	<b>157,91</b>
<b>Traitement divers</b>								
DDM				0,12	0,45	0,60	0,90	<b>0,81</b>
Huiles de vidange				0,24	0,23	0,31	0,34	<b>0,32</b>
<b>Total Traitement divers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,35</b>	<b>0,68</b>	<b>0,91</b>	<b>1,24</b>	<b>1,13</b>
<b>Compostage</b>								
Déchets verts	9,20	28,32	41,11	39,32	41,18	48,87	57,09	<b>51,80</b>
Boues de STEP			9,91	10,87	9,08	4,86	4,42	<b>3,94</b>
Compostage domestique				1,57	1,56	1,84	1,97	<b>1,91</b>
<b>Total Compostage</b>	<b>9,20</b>	<b>28,32</b>	<b>51,02</b>	<b>51,75</b>	<b>51,82</b>	<b>55,57</b>	<b>63,48</b>	<b>57,65</b>
<b>OMR</b>								
Enfouissement	364,56	350,46	181,45	17,56	38,89	47,61	46,31	<b>44,04</b>
Incinération			165,05	366,74	370,72	361,97	367,14	<b>341,18</b>
<b>Total OMR</b>	<b>364,56</b>	<b>350,46</b>	<b>346,49</b>	<b>384,30</b>	<b>409,61</b>	<b>409,58</b>	<b>413,45</b>	<b>385,22</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>419,72</b>	<b>438,34</b>	<b>470,11</b>	<b>518,56</b>	<b>556,54</b>	<b>615,74</b>	<b>644,80</b>	<b>601,91</b>

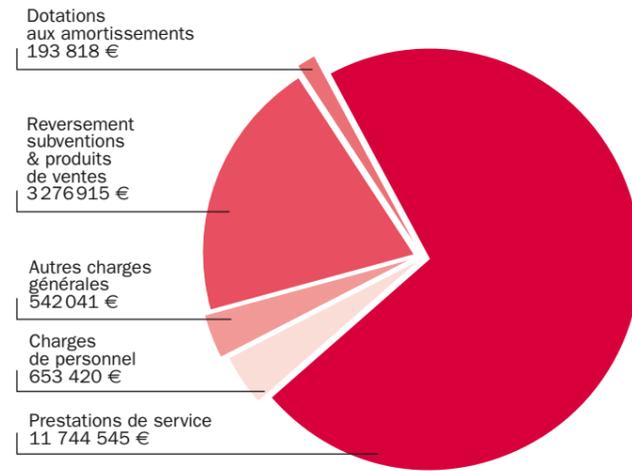
## Le Compte Administratif 2009

Le Compte Administratif est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du Budget.

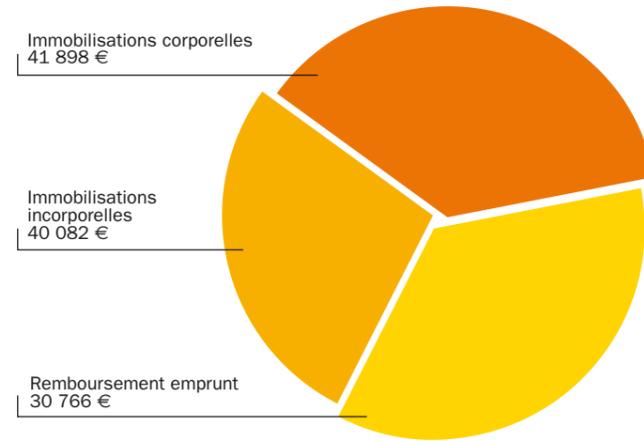
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.
- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
<b>Total du Budget</b>	<b>16 523 485,82 €</b>	<b>17 020 433,91 €</b>	<b>496 948,09 €</b>
Fonctionnement	16 410 739,00 €	16 729 262,76 €	318 523,76 €
Investissement	112 746,82 €	291 171,15 €	178 424,33 €
002 Résultat reporté N-1		463 393,19 €	463 393,19 €
001 Solde d'investissement N-1		522 086,55 €	522 086,55 €
<b>Total Section (cumulé)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat du solde</b>
Fonctionnement	16 410 739,00 €	17 192 655,95 €	781 916,95 €
Investissement	1 352 051,82 €	813 257,70 €	- 538 794,12 €

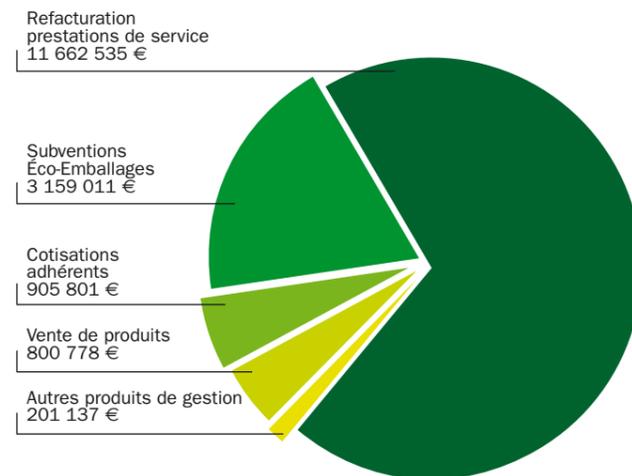
## Dépenses de fonctionnement



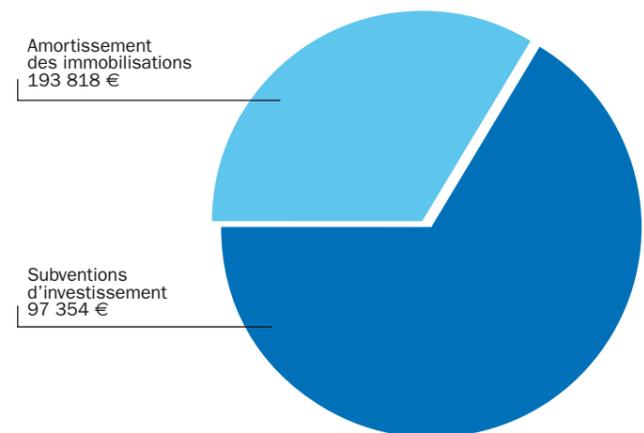
## Dépenses d'investissement



## Recettes de fonctionnement



## Recettes d'investissement



## Évolution des dépenses et des recettes du SITOM Sud Gard

LIBELLE	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009
Population SITOM Sud Gard	260 456	253 849	250 784	260 634	261 663	263 599	264 826	<b>282 181</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	12,54 €	15,81 €	32,19 €	50,40 €	56,00 €	57,74 €	60,04 €	<b>57,47 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	13,13 €	16,34 €	32,76 €	53,36 €	56,88 €	58,56 €	60,15 €	<b>59,29 €</b>
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €	1,99 €	1,87 €	1,75 €	<b>1,53 €</b>
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	8,32 %	7,54 %	5,12 %	3,79 %	3,93 %	3,99 %	3,93 %	<b>4,03 %</b>
Dépenses d'équipement/ recettes réelles de fonctionnement	5,93 %	5,86 %	7,14 %	2,22 %	0,64 %	0,69 %	1,74 %	<b>0,67 %</b>
Cotisation/dépenses réelles totales	3,00 %	15,51 %	9,97 %	5,89 %	5,69 %	5,49 %	5,25 %	<b>5,21 %</b>
Évolution cotisation	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	<b>3,21 €</b>

CA: Compte Administratif

## Évolution des coûts de traitement

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	BP 2010
Coût du traitement par le SITOM Sud Gard des déchets/hab.	5,18 €	6,11 €	19,79 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	32,14 €	<b>32,82 €</b>	33,63 €
Coût du traitement hors du SITOM Sud Gard des déchets/hab.	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 €
Coût total du traitement des déchets / hab.	33,18 €	32,39 €	31,99 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	32,14 €	<b>32,82 €</b>	33,63 €

BP: Budget Prévisionnel

La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UVE, centre de tri, compostage), parallèlement à la fermeture des installations utilisées précédemment (décharges communales, décharge des Lauzières, autres incinérateurs...)

Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent.

La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement.

En effet, la cotisation couvre les frais de structure du SITOM Sud Gard (charges de personnels, frais de gestion, locaux...) ainsi que les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement.

Traitement	Déchets	Détail tonnages	Total tonnages	Dépenses	Recettes	PU en €/t 2009	Rappel PU 2008	Bilan	
<b>INCINÉRATION</b>	OM (adhérents)	85 345	96 275	Adhérents 5 610 894 €	Intégrées dans le prix de traitement	<b>58,32 €/t</b>	53,85 €/t	<b>5 614 096 €</b>	
	Refus de tri	3 965							
	Encombrants incinérables	6 904		Conventionnés 3 557 €	10 % de frais gestion -356 €				
	Divers (OM conventionnés)	61							
<b>TRI</b>	Collecte sélective avec le verre	19 363	20 326	3 497 470 €	-2 652 758 €	<b>41,56 €/t</b>	31,19 €/t	<b>844 712 €</b>	
	Cartons de déchèterie	963							
<b>COMPOSTAGE</b>	Déchets verts		14 618	664 844 €		<b>45,48 €/t</b>	42,43 €/t	664 844 €	
	Boues de STEP		1 111	86 500 €		<b>77,86 €/t</b>	75,40 €/t	86 500 €	
	Compostage domestique		539						
<b>RECYCLAGE</b>	Bois		4 595	182 187 €		<b>39,65 €/t</b>	39,65 €/t	<b>182 187 €</b>	
	Ferrailles de déchèterie		2 024		-116 533 €	<b>-57,58 €/t</b>	-96,99 €/t	<b>-116 533 €</b>	
	Batteries		7			<b>-126,99 €/t</b>	-31,17 €/t	<b>-945 €</b>	
	Piles et accumulateurs		12						
	DEEE		1 589			-63 536 €	<b>-39,98 €/t</b>	-42,17 €/t	<b>-63 536 €</b>
	Gravats		15 958	61 531 €		<b>3,86 €/t</b>	3,70 €/t	<b>61 531 €</b>	
	Cartouches d'imprimantes		1						
	Pneumatiques usagés		48	8 179 €		<b>170,40 €/t</b>		<b>8 179 €</b>	
	Huiles de vidange		91						
<b>DIVERS</b>	DDM		228	119 929 €	Intégrées dans le prix de traitement	<b>525,38 €/t</b>	548,84 €/t	<b>119 929 €</b>	
<b>ENFOUISSEMENT</b>	Encombrants non incinérables	7 183	12 427	Adhérents 864 629 €		<b>77,71 €/t</b>	71,20 €/t	<b>955 623 €</b>	
	Déchets de nettoyage	3 943							
	Déchets ultimes des conventionnés	1 301							
	Divers	0		Conventionnés 101 104 €	10 % de frais de gestion -10 110 €				
	TOTAL	169 849 tonnes		Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation		<b>49,20 €/t</b>	44,89 €/t	<b>8 356 586 €</b>	
	COTISATION	282 181 habitants		La cotisation couvre, outre les frais de structure et d'investissement du SITOM Sud Gard, les frais de transport ainsi mutualisés des déchets verts, des DDM, du quai de transfert de Comps et des DASRI.		<b>3,21 €/hab</b>	3,21 €/hab	<b>905 801 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		169 849 tonnes		Coût de revient à la tonne de déchets du gisement		<b>54,53 €/t</b>	49,87 €/t	<b>9 262 387 €</b>	
		282 181 habitants		Coût de revient par habitant		<b>32,82 €/hab</b>	32,14 €/hab		



- **COMPOSTER**
- **TRIER ET RECYCLER**
- **INCINÉRER**
- AVEC VALORISATION**
- **ENFOUIR**

SITOM Sud Gard  
Le Marc Aurèle  
67 avenue Jean Jaurès  
30900 Nîmes  
[www.sitom-sud-gard.com](http://www.sitom-sud-gard.com)



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



ECO  
EMBALLAGES